

2025

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE



AUDIT TECHNIQUE INDEPENDANT DES MARCHES PUBLICS AU TITRE DE L'ANNEE 2024

AUTORITE CONTRACTANTE : COMMUNE
D'ABOMEY-CALAVI

RAPPORT DEFINITIF (finalisé)



TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS	4
TABLEAUX	5
RESUME EXECUTIF	6
INTRODUCTION	9
I. CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DE REFERENCE	10
II. OBJECTIFS DE MISSION D'AUDIT ET ETENDUE	11
III. METHODOLOGIE DE L'AUDIT ET OUTILS D'EVALUATION UTILISES	12
3.1. Méthodologie de l'audit	12
3.2. Outils d'évaluation utilisés.....	12
IV. PRESENTATION DES DONNEES GLOBALES DES MARCHES ET DES MODES DE PASSATION.....	14
V. ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION, DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS.....	15
5.1. VERIFICATION DE LA DISPONIBILITE DES PIECES REQUISES POUR LA PLANIFICATION, LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI	16
5.2. ANALYSE DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI	18
5.3. EVALUATION DE LA CONFORMITE DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM)... ..	19
5.4. ÉVALUATION DETAILLEE DE LA CONFORMITE DES ETAPES DE LA PROCEDURE DE PASSATION	21
5.4.1 Constitution de l'échantillon et justification de sa représentativité	21
5.4.2 Vérification de la disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés	22
5.4.3 Appréciation de l'auditabilité des marchés sélectionnés	24
5.4.4 Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditable	25
5.4.4.1. Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner.. ..	25
5.4.4.2. Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence.....	27
5.4.4.3. Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés.....	29
5.4.4.4. Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi.....	32
5.4.4.5 Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente.. ..	33
5.4.4.6 Vérification du respect des délais dans la passation des marchés	35
5.4.4.7 Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré.....	37
5.4.4.8 Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation.....	37
5.4.4.9. Vérification de l'existence des indices de conflits d'intérêt dans la procédure de passation des marchés.....	38
5.4.4.10 . Appréciation finale de la conformité de la procédure de passation	40
5.5. ÉVALUATION DE LA PROCEDURE D'EXÉCUTION DES MARCHÉS SÉLECTIONNÉS	45
5.5.1. Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés	45
5.5.2 Vérification de la gestion des délais d'exécution	47
5.5.3 Appréciation finale de la gestion administrative, technique.....	49
5.6. VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE DE L'EXECUTION DES MARCHES.....	51
5.6.1 Analyse de la conformité des avenants	51
5.6.2 Analyse de la conformité des résiliations.....	51
5.7. APPRECIATION GLOBALE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES AUDITEES	51
5.8. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS D'AUDIT PRECEDENTES	53

5.9.	VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) POUR LES MARCHES AYANT FAIT L’OBJET DE RECOURS	53
5.10.	VERIFICATION DE LA MATERIALITE PHYSIQUE DES PRESTATIONS EXECUTEES	54
ANNEXES		56

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLES/ABREVIATIONS	INTITULES
AC	Autorité Contractante
ANO	Avis de Non Objection
AOO	Appel d'Offres Ouvert
AOF	Attribution organisation et Fonctionnement
AOR	Appel d'Offres Restreint
ARMP	Autorité de Régulation des Marchés Publics
CCMP	Cellule de Contrôle des Marchés Publics
Cf.	Confère
CMP	Code des Marchés Publics
COE	Commission d'Ouverture et d'Évaluation des offres
CRD	Commission de Règlement des Différends
CV	Curriculum vitae
DAC	Dossier d'Appel à la Concurrence
DAO	Dossier d'Appel d'Offre
DC	Demande de Cotation
DNCMP	Direction Nationale du Contrôle des Marchés Publics
DRP	Demande de Renseignement et de Prix
ED	Entente Directe
F	Marché de Fourniture
FCFA	Franc de la Communauté Financière Africaine
L	Limitation
N_conf	Niveau de conformité (%)
NCF	Pièces dont l'absence entraîne la non-conformité du marché
N/A	Non Applicable
INSF	Pièces dont l'absence n'entraîne pas la non-conformité du marché
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle
PI	Marché de prestation intellectuelle
PPM	Plan de Passation des Marchés
PRMP	Personne Responsable des Marchés Publics
PV	Procès-verbal
RAS	Rien à Signaler
S	Marché de service
SIGMAP	Système intégré de gestion des Marchés Publics
SP-PRMP	Secrétariat Permanent de la PRMP
T	Marché de Travaux
TdR	Termes de Référence
Tx_perf	Taux de performance
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine

TABLEAUX

Tableau n° 1 : Synthèse des constats et appréciations globales	7
Tableau n° 2 : Synthèse de la représentativité des marchés communiqués et sélectionnés aux fins de la mission d'audit	9
Tableau n° 3 : Répartition des marchés selon les modes de passation	14
Tableau n° 4 : Répartition des marchés selon la nature des prestations	14
Tableau n° 5 : État de disponibilité des pièces obligatoires sur la planification des marchés publics, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de la commune d'Abomey-Calavi en matière de marchés publics	16
Tableau n° 6 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics	18
Tableau n° 7 : Synthèse des irrégularités relevées dans le cadre de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics	18
Tableau n° 8 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM) ..	20
Tableau n° 9 : Synthèse des irrégularités relevées dans le cadre de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	20
Tableau n° 10 : Répartition des marchés sélectionnés dans l'échantillon	22
Tableau n° 11 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation	23
Tableau n° 12 : Synthèse de irrégularités relevées dans le cadre l'évaluation de la complétude des dossiers de passation de marchés sélectionnés T_DST_89679	23
Tableau n° 13 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité (Voir détail en annexe A3).....	24
Tableau n° 14 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité.....	25
Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur la conformité aux règles d'information et de transparence	27
Tableau n° 16 : Synthèse des irrégularités relevées dans le cadre de l'évaluation de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés	28
Tableau n° 17 : Synthèse des résultats sur la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés	30
Tableau n° 18 : Synthèse des irrégularités liées à la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés	31
Tableau n° 19 : Synthèse des résultats sur l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi	32
Tableau n° 20 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente	34
Tableau n° 21 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés	35
Tableau n° 22 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités	37
Tableau n° 23 : Évaluation des indices de conflits d'intérêt dans les marchés audités	39
Tableau n° 24 : Résultats consolidés sur la conformité de la procédure de passation et d'exécution ...	41
Tableau n° 25 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés	45
Tableau n° 25 : Résultats sur la conformité de la gestion des délais d'exécution	48
Tableau n° 27 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative et technique et des marchés auditables.....	50
Tableau n° 28 : Tableau récapitulatif de l'opinion de l'auditeur sur la conformité des procédures auditées	52

RESUME EXECUTIF

Le présent résumé exécutif synthétise les résultats clés issus de l'audit des marchés publics de la **Commune d'Abomey-Calavi** pour l'exercice 2024. L'analyse a été conduite selon la méthodologie définie dans le **Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP**, en s'appuyant sur des grilles de vérification normées et des outils de mesure de la performance.

⇒ Volume de marchés analysés :

Au total, **onze (11) marchés** ont été recensés pour un montant global de **708 318 034 FCFA**. L'échantillon retenu pour l'audit comprend **six (06) marchés**, représentant **55%** du nombre total et **69%** de la valeur totale, soit un montant cumulé de **489 965 962 FCFA**.

⇒ Taux de complétude documentaire :

Tous les **six (06) marchés sélectionnés**, soit **100%** ont été jugés **auditables**.

⇒ Résultats de conformité :

À l'issue de nos vérifications :

- Deux **(2)** des **six (06) marchés** auditables, soit **33%** ont été jugés conformes sur la base de la **performance observée lors de la procédure de passation et d'exécution** ;
- **Tous les trois (03) marchés** sélectionnés pour la matérialité physique, soit **(100%)** sont partiellement matérialisés.

Les constats et appréciations globales de l'audit sont résumées dans le tableau n°1 ci-après :

Tableau n° 1 : Synthèse des constats et appréciations globales

Réf	Domaine évalué	Niveau de conformité (%) (N_conf)	Opinion	Observations clés
A1	Disponibilité des pièces requis pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'Autorité Contractante	72%	Moyenne	Absence de pièces ci-après : - Acte portant AOF de la PRMP - Acte portant AOF du SP-PRMP - Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle
A4	Mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de l'Autorité Contractante	83%	Satisfaisante	Absence de pièces ci-après : - Acte portant AOF de la PRMP - Acte portant AOF du SP-PRMP - Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle
A5	Conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)	90%	Satisfaisante	De l'étude du PPM, il en ressort ces constats : - Non-conformité du numéro sigmap du marché T-DST-89698 différent à celui qui est inscrit sur le marché T-DST – 83774 - Un marché échantillonné pour l'audit ne figurant pas dans le Plan de Passation des Marchés Publics (PPMP) : PI-DAD-72502_Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi ;
A2	Disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés	93%	Très satisfaisante	Absence de pièces ci-après t : - D'ordre de service - PV de réception provisoire (Article 89 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) - PV de réception définitive
A3	Auditabilité des marchés sélectionnés	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A6	Conformité des dossiers d'appel à concurrence et invitations	83%	Satisfaisante	Défaut de demande de propositions pour apprécier la conformité du document par rapport au document type.
A7	Règles d'information et de transparence	89%	Satisfaisante	- Défaut de publication de l'avis dans le journal des marchés publics et sur le SIGMAP. En effet, il ressort de la mise en œuvre des diligences que ledit avis a été publié uniquement dans la Nation publié uniquement dans le quotidien de service public : LA NATION" - Défaut de DP pour l'un des marchés de prestation intellectuelle
A8	Réception, de l'ouverture et de l'attribution des offres	87%	Satisfaisante	- Défaut de délivrance systématique de récépissé lors des dépôts des offres - Registre spécial de réception des offres mal arrêté

Réf	Domaine évalué	Niveau de conformité (%) (N_conf)	Opinion	Observations clés
				- Défaut de PV de négociation
A9	Avis des organes de contrôle compétents	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A10	Approbation des marchés par l'Autorité compétente	100%	Très satisfaisante	Rien à signaler
A12	Conformité des marchés attribués par gré à gré	N/A	N/A	
	Indices de collusion et de conflits d'Intérêts (A15, A16)			
A15	Indices de collusion	100%	Présence d'indices faibles ou isolés	Rien à signaler
A16	Indices de conflits d'Intérêts	88%	Absence d'indices de conflit d'intérêt	Les montants des offres financières semblent proches pour certains marchés
A11	Conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés	79%	Moyenne	Absence de preuve de paiement et absence de l'application des pénalités pour retard dans l'exécution
A19	Gestion des délais d'exécution	25%	Insatisfaisante	Absence d'informations pour apprécier la durée réelle de l'exécution
	Conformité des Avenants et Résiliations (A13, A14)			
A13	Gestion des Avenants	N/A	N/A	
A14	Gestion des Résiliations	N/A	N/A	
Taux moyen de performance de l'AC en matière de passation et d'exécution des marchés		86%		

⇒ **Recommandations clés :**

- Régulariser les **actes d'AOF** et transmissions de rapports (A1, A4).
- Renforcer la **traçabilité des pièces** (ordres de service, PV de réception).
- Améliorer la **publication et transparence** des avis (A7).
- Documenter et appliquer les **pénalités de retard** (A11, A19).
-

⇒ **Principales difficultés rencontrées lors de la mission d'audit**

La principale difficulté rencontrée par la mission sur le terrain est liée à la déficience du système de classement et d'archivage des documents des marchés.

INTRODUCTION

La gestion budgétaire **2024** de la **Commune d'Abomey-Calavi** a été marquée par la passation de **onze (11) marchés publics** (contrats approuvés) pour un montant global de **708 318 034 FCFA** selon la liste des marchés publics communiquée (cf. *annexe A0*).

L'échantillonnage réalisé, selon les TdR, par le Cabinet a conduit à la sélection de **six (06) marchés publics d'une valeur globale de 489 965 962 FCFA** (confère *Annexe A0*), soit un taux de représentativité de **55 %** en termes de volume des marchés et **69%** en termes de valeur des marchés comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau n° 2 : Synthèse de la représentativité des marchés communiqués et sélectionnés aux fins de la mission d'audit

Eléments	Communiqués		Sélectionnés		Pourcentage	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Total Marchés	11	708 318 034	06	489 965 962	55%	69%

Source : Données communiquées par la commune d'Abomey-Calavi et traitées par la mission d'audit.

Une fois l'échantillon sélectionné et validé par l'ARMP, nous nous sommes rapprochés de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la commune d'Abomey-Calavi et avons procédé à la collecte des pièces relatives à ces marchés sélectionnés et à l'organisation et au fonctionnement du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle a priori.

Nous avons ensuite mis en œuvre toutes les diligences prévues dans les TDRs pouvant nous permettre de mesurer le degré de respect par la commune d'Abomey-Calavi des dispositions et procédures édictées par la réglementation en vigueur sur les marchés publics pendant la période sous revue.

A l'issue de nos travaux, nous avons exposé à la commune d'Abomey-Calavi, lors d'une séance de restitution, la synthèse des constats (cf. Liste de présence en annexe), puis nous avons recueilli leurs commentaires et observations pour analyse et traitement.

Nous avons enfin procédé à l'élaboration du présent rapport, dont l'objet est d'exposer nos constats et opinions, ainsi que de formuler les recommandations nécessaires.

Fait à Cotonou, le 17 juin 2026



Bamidélé G. Thierry DOSSOU-YOVO

Chef de file du groupement SYNEX CONSULTING -CCA-Expertises-I2S

Associé Gérant du Cabinet SYNEX CONSULTING

Expert-comptable Diplômé

I. CADRE JURIDIQUE ET NORMATIF DE REFERENCE

Le cadre juridique et normatif applicable à la passation et à l'exécution des marchés publics en République du Bénin repose sur un ensemble de textes et instruments de référence qui définissent les règles, les obligations et les responsabilités des autorités contractantes. Il s'articule notamment autour des éléments suivants :

- la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics, qui constitue la norme juridique de référence principale ;
- les onze (11) décrets d'application du 23 décembre 2020, qui précisent les modalités de mise en œuvre des dispositions du Code ;
- le Référentiel d'audit de la passation et de l'exécution des marchés publics (ARMP, version 2025), qui définit le cadre normatif, méthodologique et opérationnel applicable à la conduite des audits de conformité ;
- les décisions rendues par l'ARMP ;
- les outils types, manuels de procédures, circulaires et autres documents d'appui élaborés par l'ARMP, qui contribuent à la mise en œuvre harmonisée des exigences légales ;
- les conventions de financement conclues avec les partenaires techniques et financiers (PTF), le cas échéant.

II. OBJECTIFS DE MISSION D'AUDIT ET ETENDUE

Selon les TdR, les objectifs de la mission se présentent comme suit :

Objectif général:

Réaliser les audits techniques indépendants pour apprécier la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics de l'exercice budgétaire 2024, au regard des exigences du cadre réglementaire national, en se référant rigoureusement au Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Objectifs spécifiques

Vérifier la disponibilité et la complétude des documents requis pour l'audit (auditabilité des marchés) ;

Vérifier l'existence et l'utilisation des outils de traçabilité documentaire (registres obligatoires, archivage, etc.) ;

Vérifier la conformité des procédures de passation des marchés publics (de la planification à l'attribution) à la réglementation en vigueur ;

Apprécier le respect des délais de passation et d'exécution des marchés ;

Évaluer la performance globale des autorités contractantes auditées, les classer selon les grilles d'appréciation du Référentiel et établir une cartographie des risques ;

Évaluer l'efficacité des contrôles existants relatifs à la planification, à la passation et à l'exécution des marchés, y compris les processus de validation par les organes de contrôle compétents (CCMP/DNCMP, etc.) et d'approbation ;

Apprécier la conformité de l'exécution administrative, financière et technique des marchés sélectionnés, notamment en ce qui concerne les avenants, le règlement financier et le respect des délais d'exécution ;

Vérifier l'application effective des décisions de l'ARMP, le cas échéant ;

Identifier d'éventuels indices de collusion ou de conflits d'intérêt, notamment à travers l'indice d'alerte défini dans le Référentiel ;

Vérifier l'existence d'éventuels indices de fractionnement des marchés en vue de contourner les seuils réglementaires de procédure ;

Évaluer la prise en compte des recommandations formulées lors des audits indépendants précédents ;

Formuler des recommandations concrètes

III. METHODOLOGIE DE L'AUDIT ET OUTILS D'EVALUATION UTILISES

Cette section présente la méthodologie d'audit suivie et les outils d'évaluation utilisés.

3.1. Méthodologie de l'audit

Le processus d'audit mis en place par le consultant couvre l'ensemble du cycle de la commande publique, de la passation à l'exécution des marchés. Elle se résume suivant les phases successives ci-après :

- Phase 1- Séance de cadrage et de lancement de la mission avec l'ARMP pour discussions autour des points suivants : compréhension des TdR, attentes et préoccupations diverses, livrables et délais contractuels d'exécution, etc. ;
- Phase 2- Échantillonnage des marchés à auditer selon les TdR ;
- Phase 3- Élaboration du rapport d'échantillonnage et du calendrier prévisionnel d'exécution de la mission & Transmission à l'ARMP ;
- Phase 4- Validation dudit rapport après prise en compte des commentaires et observations ;
- Phase 5- Transmission par mail des listes des marchés sélectionnés aux différentes AC accompagnées de la liste des pièces nécessaires à la mission ;
- Phase 6- Prise de contact physique avec les différentes PRMP des AC pour discussions autour des points suivants : date de démarrage de la mission, degré de regroupement et de disponibilité des pièces demandées, logistique, disponibilité des acteurs nécessaires, calendrier d'exécution de la mission, etc. ;
- Phase 7- Démarrage de la mission auprès de chacune des AC : Mise en œuvre des contrôles de substance : revue de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes, revue de la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics et revue de la matérialité physique des marchés publics ;
- Phase 8- Restitution du mémorandum de synthèse de la mission auprès de l'AC ;
- Phase 9- Élaboration du rapport provisoire d'audit et transmission à l'AC pour observations et commentaires à traiter et à prendre en compte ;
- Phase 10-Transmission à l'ARMP du rapport provisoire d'audit prenant en compte les observations et commentaires ;
- Phase 11- Élaboration et transmission du rapport définitif à l'ARMP après prise en compte des observations et commentaires de l'ARMP.

3.2. Outils d'évaluation utilisés

Les différents outils du référentiel de l'ARMP utilisés dans le cadre de cette mission se déclinent en méthode d'évaluation et en grille d'évaluation :

⇒ **Méthode d'évaluation**

L'évaluation s'est fondée sur l'utilisation des check-list présentées en annexe du référentiel. Lesdits check-list couvrent l'ensemble des composantes du processus et permettent une évaluation homogène entre les autorités contractantes. Pour chaque check-list de vérification, l'auditeur sélectionne une modalité d'appréciation parmi : respecté ; partiellement respecté ; non respecté et non applicable le cas échéant. A la fin de l'évaluation de chaque phase, une formule a été appliquée pour déterminer le taux de performance (conformité) qui se présente comme suit :

$$\text{Note pondérée (\%)} = \frac{[(\text{Taux de respecté} \times 100) + (\text{Taux de partiellement respecté} \times 50) + (\text{taux de non-respecté} \times 0)]}{\text{Nombre total}}$$

⇒ **Grilles d'évaluation**

Afin de permettre une interprétation harmonisée des résultats, cinq (5) grillées normalisées ont été appliquées à toutes les AC.

- **Grille d'appréciation des pièces obligatoires**

Pourcentage d'absence des pièces (X)	Opinion sur la disponibilité de certaines pièces obligatoires
$X \leq 10 \%$	Très satisfaisante
$10\% < X \leq 20 \%$	Satisfaisante
$20\% < X \leq 40\%$	Moyenne
$40\% < X \leq 60\%$	Faible
$60\% < X \leq 80\%$	Insatisfaisante
$X \geq 80\%$	Très Insatisfaisante

Cette grille s'applique à l'évaluation de la complétude des dossiers de passation et d'exécution.

- **Grille d'appréciation de la performance des étapes de la procédure**

% de conformité	Opinion sur la performance de l'étape
$90\% < X \leq 100\%$	Très satisfaisante
$80\% < X \leq 90\%$	Satisfaisante
$60\% < X \leq 80\%$	Moyenne
$X < 60 \%$	Insatisfaisante

Cette grille permet l'appréciation de la conformité d'un marché, en tenant compte des différentes étapes telles que la planification, l'attribution, l'exécution, etc.

- **Grille d'évaluation de l'auditabilité**

% Taux d'incomplétude (X)	Auditabilité du marché
$X \leq 20\%$	Marché auditable (OK)
$X > 20\%$	Marché non auditable (KO)

Cette grille permet de déterminer si un marché est suffisamment documenté pour faire l'objet d'un audit

- **Grille d'appréciation : Opinion finale sur le niveau d'indice d'alerte (collusion)**

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$0 \% \leq X < 30 \%$	Présence d'indices faibles ou isolés
$30 \% \leq X < 60 \%$	Présence d'indices modérés

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$60 \% \leq X \leq 100 \%$	Présence d'indices forts ou répétés

- Grille d'appréciation : Indice d'alerte de conflits d'intérêt

Indice d'alerte (X)	Opinion de l'auditeur
$0 \% \leq X < 30 \%$	Absence d'indices de conflit d'intérêt
$30 \% \leq X < 60 \%$	Présence d'indices modérés – situation à surveiller
$60 \% \leq X \leq 100 \%$	Présence d'indices sérieux de conflit d'intérêt – vigilance requise

IV. PRESENTATION DES DONNEES GLOBALES DES MARCHES ET DES MODES DE PASSATION

Les données globales de l'AC ainsi que les modes de passation utilisés et la nature des marchés exécutés par celle-ci au titre de la période sous revue se présentent ci-après.

▪ **Données globales**

Au cours de l'exercice **2024**, la commune d'Abomey-Calavi a passé **onze (11) marchés**, pour un montant total de **708 318 034 FCFA** hors taxes. Ces données ont été recueillies à partir des documents transmis par l'autorité contractante, puis vérifiées dans le cadre de l'audit.

Au regard des documents soumis à notre appréciation notamment le registre spécial des offres et le grand livre des comptes fournisseurs au titre de la période sous revue, la mission confirme que les marchés qui lui ont été communiqués par l'AC sont exhaustifs

▪ **Modes de passation utilisés :**

Conformément aux dispositions du Code des marchés publics, la commune d'Abomey-Calavi a eu recours à plusieurs modes de passation, dont la répartition se présente comme suit :

Tableau n° 3 : Répartition des marchés selon les modes de passation

N°	Procédures	2024			
		Nombre	% Nombre	Montant	% Montant
1	AOO	1	9%	365 981 720	52%
2	AOR	1	9%	33 687 134	5%
3	DC	2	18%	22 363 909	3%
4	DRP	7	64%	286 285 271	40%
Total		11	100%	708 318 034	100%

Source : Données communiquées par l'AC et traitées par la mission conformément au Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP (Annexe A0).

▪ **Nature des marchés exécutés :**

Les marchés exécutés au cours de l'année audité couvrent plusieurs types de prestations. La répartition par nature de marché est présentée ci-dessous :

Tableau n° 4 : Répartition des marchés selon la nature des prestations

N°	Nature	2024			
		Nombre	% Nombre	Montant	% Montant
1	Fournitures (F)	2	18%	76 393 200	11%
2	Prestations Intellectuelles (PI)	2	18%	67 933 199	10%
3	Services (S)	4	36%	152 724 118	22%
4	Travaux (T)	3	27%	411 267 517	58%
Total		11	100%	708 318 034	100%

Source : Données recueillies auprès de l'autorité contractante et vérifiées dans le cadre de l'audit (Annexe A0)

Opinion de l'auditeur :

L'analyse des données révèle une double dynamique :

- Les **procédures simplifiées (DRP, DC)** dominent en nombre de marchés (82 % des procédures), mais concernent des montants relativement modestes (43 % du total).
- Les **procédures ouvertes (AOO, AOR)**, bien que minoritaires en nombre (18 %), concentrent la majorité des ressources financières (57 %).
- Sur le plan de la nature des prestations, les **travaux** absorbent 58 % du montant global, confirmant une orientation stratégique vers les infrastructures, tandis que les **services** et **prestations intellectuelles** représentent une part significative en nombre mais limitée en valeur.

Risques :

L'usage excessif des DRP (64% en nombre) peut être perçu comme un contournement des procédures ouvertes.

Recommandation :

Renforcer la transparence : accroître la part des appels d'offres ouverts pour les marchés intermédiaires et publier systématiquement les avis sur les plateformes officielles.

Commentaire de la commune d'Abomey-Calavi

Bien noté.

V. ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION, DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS

La présente section couvre successivement l'examen de la disponibilité des pièces requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement de l'autorité contractante, ainsi que l'analyse de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement de ses organes. Elle intègre également l'évaluation de la conformité du plan de passation des marchés, l'analyse détaillée de la conformité des différentes étapes de la procédure de passation et l'évaluation de la procédure d'exécution des marchés sélectionnés.

Elle comprend en outre la vérification de la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés, l'appréciation globale de la conformité des procédures auditées, le suivi de la mise en œuvre

des recommandations des missions d'audit antérieures et des décisions de la CRD, ainsi que la vérification de la matérialité physique des prestations exécutées. Les annexes complètent l'ensemble des travaux réalisés.

5.1. VERIFICATION DE LA DISPONIBILITE DES PIECES REQUISES POUR LA PLANIFICATION, LA MISE EN PLACE, L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI

L'évaluation de la **disponibilité des pièces obligatoires** requises pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de la commune d'Abomey-Calavi en matière de marchés publics a été réalisée à partir de l'examen des documents transmis par la PRMP.

Les résultats obtenus pour la période sous revue sont présentés dans le tableau ci-après :

Tableau n° 5 : État de disponibilité des pièces obligatoires sur la planification des marchés publics, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de la commune d'Abomey-Calavi en matière de marchés publics

N°	Pièces attendues	Degré de gravité de l'absence (NCF / NSF)	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
1	Acte de nomination des membres de la CCMP (art 3 décret n°2020-597 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	0%
2	Acte de nomination du Chef CCMP (art 4 et 5 décrets n°2020-597 du 23 décembre 2020)	NCF	1	1	0%
3	Acte portant AOF de la CCMP (Décret N°2020-597 du 23 Décembre 2020) et Article 15 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	NCF	1	1	0%
4	Acte de nomination de la PRMP (Article 11 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
5	Acte portant AOF de la PRMP (Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	NCF	0	1	100%
6	Acte de nomination des membres du SP-PRMP (art 7 & art 8 du décret 2020-596 du 23 décembre 2020).	NCF	1	1	0%
7	Acte portant AOF du SP-PRMP (art 8 du Décret N°2020-596 du 23 Décembre 2020).	NCF	0	1	100%
8	Plan prévisionnel de passation des marchés de l'exercice sous revue (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
9	Preuve de validation du PPMP initial par la CCMP et révisé s'il y a lieu (Article 24 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020).	NCF	1	1	0%
10	Plan prévisionnel révisé de passation des marchés, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
11	Preuve de validation du plan révisé par la CCMP, le cas échéant (article 24 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
12	Avis général de passation des marchés au titre de l'exercice sous revue (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
13	Preuve de publication de l'avis général de passation des marchés (Article 25 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%
14	Registre spécial de dépôt des offres (Article 69 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	NCF	1	1	0%

N°	Pièces attendues	Degré de gravité de l'absence (NCF / INSF)	Total obtenu (a)	Total attendu (b)	% d'incomplétude (1-a/b)
15	Les statistiques, les indicateurs de performance sur les marchés publics (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	1	1	0%
16	Rapports de la PRMP sur la passation et l'exécution des marchés (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	4	4	0%
17	Preuve de transmission des rapports par la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP) (Article 10 point 5 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020)	INSF	0	8	100%
18	Rapports de l'organe de contrôle sur la passation et l'exécution des marchés (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	INSF	4	4	0%
19	Preuve de transmission des rapports par le Chef Cellule à l'autorité de contractante (Article 2 point 7 du décret N°2020-597 du 23 décembre 2020)	INSF	4	4	0%
20	Document d'enregistrement (Registre ou Cahier de transmission) des différentes phases de la passation des marchés, qu'elles soient administratives, techniques ou financières (Article 1 point 12 décret n°2020-96 du 23 décembre 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de la Personne responsable des marchés publics et de la Commission d'Ouverture et d'Evaluation)	INSF	1	1	0%
	Taux moyen d'absence		26	36	28%

Source : Données issues des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi et vérifiées par la mission conformément à l'annexe A1 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constat de l'audit :

Les pièces essentielles manquantes sont :

- **Acte portant AOF de la PRMP** : absent (100 % d'incomplétude).
- **Acte portant AOF du SP-PRMP** : absent (100 % d'incomplétude).
- **Preuve de transmission des rapports de la PRMP à l'ARMP et à l'autorité de contrôle** : absence totale (100 % d'incomplétude).

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux d'absence de 28%, la disponibilité des pièces obligatoires pour la planification, la mise en place, l'organisation et le fonctionnement interne de la commune d'Abomey-Calavi en matière de marchés publics, est jugée "**Moyenne**" selon la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risques

Au regard du taux d'absence documentaire, de la nature des pièces manquantes et de notre opinion, plusieurs risques peuvent être identifiées :

- **Non-conformité réglementaire** : l'absence des actes d'AOF fragilise la légitimité juridique des organes de passation.
- **Risque de gouvernance et de traçabilité** : l'absence de transmission des rapports compromet la transparence et le contrôle externe.

- **Risque institutionnel** : ces manquements peuvent réduire la crédibilité de l'Autorité Contractante vis-à-vis des partenaires et exposer à des sanctions de l'ARMP.

Recommandation de l'auditeur

- **Régulariser immédiatement les actes d'AOF** pour la PRMP et le SP-PRMP afin de sécuriser la base juridique des organes.
- **Mettre en place un mécanisme systématique de transmission des rapports** (PRMP → ARMP et autorité de contrôle), avec registre de suivi.
- **Renforcer le contrôle interne** en documentant toutes les phases de passation (registre ou cahier de transmission).

Commentaire de la commune d'Abomey-Calavi :

Bien noté.

5.2. ANALYSE DE LA MISE EN PLACE, DE L'ORGANISATION ET DU FONCTIONNEMENT DES ORGANES DE LA COMMUNE D'ABOMEY-CALAVI

L'évaluation de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de passation et de contrôle des marchés publics de la commune d'Abomey-Calavi en matière de marchés publics, a été conduite à partir de l'examen des documents collectés auprès de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) et de leur analyse, selon la grille de vérification de conformité définie à l'**annexe A4** du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Les résultats obtenus sont synthétisés dans le tableau suivant :

Tableau n° 6 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics

Résultats de l'évaluation			Taux moyen de performance
%Respecté	% Partiellement respecté	% Non respecté	
83%	0%	17%	83%

Source : Données issues des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi et vérifiées par la mission conformément à l'annexe A4 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constat de l'audit :

La revue a permis d'identifier les irrégularités suivantes :

Tableau n° 7 : Synthèse des irrégularités relevées dans le cadre de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics

Points de contrôle	Irrégularités relevées
Conformité de l'arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) au modèle type de l'ARMP, conformément à la Décision n° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA du 31 mars 2022	La mise en place de la PRMP n'est pas matérialisée par un acte formel

Points de contrôle	Irrégularités relevées
Conformité de l'arrêté portant création, attributions, organisation et fonctionnement du secrétariat permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics (SP-PRMP) au modèle type de l'ARMP, conformément à la Décision n° 2022-001/ARMP/PR-CR/SP/DRAJ/SA du 31 mars 2022	La PRMP n'est pas appuyée par un SP-PRMP.
Transmission des rapports PRMP et CCMP à l'ARMP (Décret n° 2020-596 et n°2020-597)	La mission n'a pas pu disposer des preuves des transmission.

Opinion de l'auditeur :

Avec un **taux moyen de performance de 83%**, la conformité de la mise en place, de l'organisation et du fonctionnement des organes de gestion des marchés publics est jugée « **Satisfaisante** », conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risques :

Ces insuffisances exposent la commune d'Abomey-Calavi à :

- un **risque élevé de non-conformité réglementaire et institutionnelle**, susceptible de fragiliser la validité juridique des procédures de passation et de contrôle des marchés ;
- un **risque de défaillance du dispositif de contrôle interne**, en raison de l'absence de fonctionnement effectif des organes compétents ;
- un **risque de faible redevabilité**, lié à l'absence d'indicateurs de performance analysés et documentés ;

Recommandations :

- Se conformer aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en procédant, dans les meilleurs délais, à la prise et à la formalisation des actes relatifs à la mise en place des organes de passation des marchés publics, notamment la PRMP, le Secrétariat Permanent de la PRMP, conformément aux modèles types de l'ARMP.
- Veiller à la transmission régulière des rapports de la PRMP respectivement à l'ARMP et à l'autorité de contrôle (DNCMP/CCMP) conformément aux dispositions en vigueur, afin de renforcer la conformité et de sécuriser durablement le dispositif organisationnel de gestion des marchés publics au sein de la commune d'Abomey-Calavi.

Commentaire de l'AC

Bien noté

5.3. EVALUATION DE LA CONFORMITE DU PLAN DE PASSATION DES MARCHES (PPM)

L'évaluation de la **conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)** de l'autorité contractante aux exigences réglementaires en vigueur, ainsi que de sa révision, a été conduite à partir de l'examen des documents transmis et de leur analyse selon les grilles de vérification de conformité de l'**annexe A5** du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Les résultats obtenus sont présentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 8 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Résultats de l'évaluation			Taux de performance
Respecté	% Partiellement respecté	% Non respecté	
90%	0%	10%	90%

Source : Données issues des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi et vérifiées par la mission conformément à l'annexe A5 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constat de l'audit :

La revue a permis d'identifier les irrégularités suivantes :

Tableau n° 9 : Synthèse des irrégularités relevées dans le cadre de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)

Points de contrôle	Irrégularités relevées
Le Plan de Passation des Marchés Publics (PPMP) a été soumis à la Cellule de Contrôle des Marchés Publics (CCMP) dans le délai réglementaire de 10 jours calendaires après l'approbation du budget par l'autorité compétente conformément à Article 24 de la loi n°2020-26 du 29 septembre 2020	Le budget communiqué à la mission a été approuvé le 07 Février 2024 tandis que le PPM a été soumis à la CCMP le 14 mai 2024, soit plus de 10 jours après l'approbation dudit budget.
Les différents marchés échantillonnés pour l'audit figurent dans le Plan de Passation des Marchés Publics (PPMP)	- La référence SIGMAP inscrite dans le PPM est différente de celle figurant sur le contrat de marché : T-DST-89698_Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du CS de maria gléta dans le cadre du COVID 19 gestion 2023 (poursuite de la procédure lancée en 2023) réf SIGMPA : T-DST-89698, réf SIGMAP contrat : T-DST-83774. - Un marché échantillonné pour l'audit ne figurant pas dans le Plan de Passation des Marchés Publics (PPMP) : PI-DAD-72502 Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi (marché non inscrit dans le PPM, en effet, la procédure s'est chevauchée sur deux exercice, mais il n'y a pas eu de poursuite).

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **90 %**, la conformité du PPM de l'autorité contractante est jugée « **satisfaisante** » conformément à la grille d'appréciation définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risque :

- Le dépassement du délai réglementaire de transmission du PPM aux organes de contrôle (CCMP et DNCMP) peut entraîner :
 - o un affaiblissement du contrôle en amont de la programmation des marchés ;
 - o une récurrence des retards si le respect des délais n'est pas formalisé et suivi.

- L'écart entre les références SIGMAP du Plan de Passation des Marchés (PPM) et du contrat génère un risque d'intégrité des données, compromettant la traçabilité et l'unicité de l'opération dans le système de suivi ;
- L'exécution d'un marché non inscrit au Plan de Passation des Marchés Publics (PPMP) constitue une violation des procédures réglementaires, rendant la dépense irrégulière, le marché nul, exposant la commune à des sanctions pour défaut de planification.

Recommandation :

- **Aligner systématiquement les références SIGMAP** entre le contrat et le Plan de Passation des Marchés (PPM), afin d'assurer une traçabilité complète des opérations de réhabilitation.
- **Renforcer la planification** en conditionnant strictement le lancement de toute procédure de passation à son inscription préalable et validée dans le Plan Prévisionnel de Passation des Marchés Publics (PPMP).
- **Systématiser l'inscription en "poursuite de procédure"** dans le PPM de l'année N+1 pour tout marché dont le processus s'étend sur deux exercices budgétaires, garantissant ainsi la continuité et la visibilité des opérations.
- **Instaurer un contrôle rigoureux avant la signature des contrats**, visant à vérifier la concordance exacte entre les données enregistrées dans le système de gestion (SIGMAP) et les documents physiques.

Commentaire de la commune d'Abomey-Calavi

Bien noté.

5.4. ÉVALUATION DÉTAILLÉE DE LA CONFORMITÉ DES ÉTAPES DE LA PROCÉDURE DE PASSATION

L'évaluation détaillée de la conformité des étapes de la procédure de passation repose sur une approche progressive et structurée. Elle débute par la constitution d'un échantillon de marchés, dont la représentativité est justifiée, afin de garantir la pertinence des travaux menés. Cette étape est suivie par la vérification de la disponibilité des pièces de passation afférentes aux marchés sélectionnés, condition préalable à la poursuite de l'analyse. Après cette étape, les marchés font ensuite l'objet d'une appréciation de leur « auditabilité », permettant d'identifier ceux susceptibles d'être examinés de manière approfondie. Enfin, pour les marchés jugés auditables, l'évaluation porte sur la conformité des procédures de passation, au regard des dispositions réglementaires applicables.

5.4.1 Constitution de l'échantillon et justification de sa représentativité

Conformément aux principes méthodologiques définis dans le référentiel d'audit 2025 de l'ARMP, un échantillonnage représentatif a été constitué en vue d'évaluer la conformité des procédures de passation et d'exécution des marchés publics, ainsi que de vérifier, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

Cet échantillonnage a été élaboré sur la base des marchés publics recensés au niveau de la commune d'Abomey-Calavi au cours de la période auditée et selon les critères de représentativité prévus par le référentiel d'audit 2025 de l'ARMP, à savoir : **au moins 50 % en nombre** ou **60 % en montant** des marchés passés.

Afin de garantir une couverture pertinente des risques et de tenir compte du profil des marchés analysés, **le critère le plus discriminant** entre les deux a été retenu. Dans le cas présent, l'analyse de la structure des marchés révèle une prépondérance de marchés de faible à moyen montant, répartis sur une large variété de procédures. En conséquence, **le critère du nombre de marchés ($\geq 50\%$) a été jugé plus adapté** pour refléter la diversité des pratiques et apprécier la régularité des actes tout au long du processus de passation.

Cette démarche a conduit à la sélection de **06 marchés publics**, représentant une valeur globale de **489 965 962 FCFA hors taxes**. L'échantillon ainsi constitué correspond à un taux de représentativité de **55%** en nombre de marchés et de **69%** en valeur, par rapport à l'ensemble des marchés passés au cours de la période auditée. La répartition des marchés sélectionnés selon les modes de passation est détaillée dans le tableau suivant :

Tableau n° 10 : Répartition des marchés sélectionnés dans l'échantillon

Procédures	Nombre de marchés sélectionnés	Montant des marchés sélectionnés
AOO	1	365 981 720
AOR	1	33 687 134
DC	2	22 363 909
DRP	2	67 933 199
Total sélectionné (a)	6	489 965 962
Total complété à la suite du contrôle d'exhaustivité des marchés communiqués		
Total communiqué (c)	11	708 318 034
% (a+b) /c	55%	69%

Source : Données issues de l'analyse des listes de marchés communiquées par la Mairie d'Abomey Calavi

À la suite de la constitution de l'échantillon, une collaboration a été engagée avec la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) de la commune d'Abomey-Calavi, en vue de collecter les documents afférents aux marchés sélectionnés.

Cette phase a également permis d'examiner les aspects liés à l'organisation et au fonctionnement global du dispositif de passation, d'exécution et de contrôle a priori des marchés, ainsi qu'à la disponibilité documentaire.

L'échantillon ainsi validé, appuyé par les pièces justificatives obtenues, constitue la base d'analyse utilisée pour l'évaluation de la conformité des procédures auditées et la vérification, dans la mesure du possible, si les biens et services acquis ont été effectivement livrés ou exécutés conformément aux spécifications contractuelles et aux normes techniques requises.

5.4.2 Vérification de la disponibilité des pièces de passation des marchés sélectionnés

La **complétude documentaire** désigne le niveau de disponibilité des pièces obligatoires exigées pour la passation des marchés publics, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur. Notons qu'une documentation complète constitue un gage de **transparence**, de **traçabilité** et de **régularité** dans les procédures mises en œuvre.

L'évaluation de la disponibilité des pièces a été réalisée à l'aide du **fichier Excel normé**, élaboré sur la base du **tableau n°2 de l'annexe A2** du référentiel.

Le détail des vérifications effectuées pour chaque marché audité figure dans le fichier, **annexé au présent rapport**. Le tableau ci-dessous présente la **synthèse des résultats obtenus**.

Tableau n° 11 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation

Récapitulatif		Total	% de pièces manquantes
Pièces dont l'absence entraîne une non-conformité du marché (NCF)	Total des pièces obtenues par marché (a)	116	6%
	Total des pièces attendues par marché (b)	123	
	Nombre total de pièces dont l'absence entraîne la non-conformité (c=b-a)	7	
Pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (INSF)	Total des pièces obtenues par marché (d)	32	14%
	Total des pièces attendues par marché (e)	37	
	Nombre total de pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (f=e-d)	5	
Taux moyen pondéré d'incomplétude des dossiers de marchés échantillonnés 1- [(a+d)/(c+e)]		8%	

Source : Données issues des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi et vérifiées par la mission conformément à l'annexe A2 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constat de l'audit :

La mission a constaté un taux moyen d'absence de **8 %**, principalement imputable à quatre pièces dont l'absence entraîne une non-conformité de la procédure. Le tableau ci-après présente le détail des irrégularités relevées.

Tableau n° 12 : Synthèse de irrégularités relevées dans le cadre l'évaluation de la complétude des dossiers de passation de marchés sélectionnés T_DST_89679

Points de contrôle	Irrégularités relevées
Pièces dont l'absence entraîne une non-conformité du marché (NCF)	- Preuve de publication de l'avis d'attribution définitive (Article 87 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) : T-DST-89698 ; - Ordre de service de démarrage (OS) : S-DAAF-90337 et T-DST-89698, - Caution de bonne exécution prévue dans le Cahier de charges hors DC et PI (Article 91 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) : T-DST-89698 - PV de réception provisoire (Article 89 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) : T-DST-89698 T DST_89679
Pièces dont l'absence est sans incidence sur la conformité du marché (INSF)	- Preuves des demandes de paiement (avance, décomptes, attachements ou factures définitives) (Articles 110, 111 et 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) : - P-DDLP-90176, T-DST-89698 et T_DST_89679 ; - Preuves de paiement (mandats, remises de chèques, ordres de virements) (Articles 110, 111 et 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) : T-DST-89698 - PV de réception définitive (Article 89 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020) : T-DST-89695, T_DST_89679

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen d'absence de **8%**, la disponibilité des pièces obligatoires au sein de l'Autorité Contractante est jugée "**Très satisfaisante**" conformément à la grille d'appréciation de la performance définie à la section 3.2 du présent rapport.

Risques :

Malgré un niveau global de complétude jugé très satisfaisant, l'absence ponctuelle de certaines pièces peut entraîner :

- **Non-conformité légale** : Paiements effectués sans respect des délais et procédures prescrits par la loi, exposant l'autorité contractante à des sanctions réglementaires.
- **Risque opérationnel** : Absence de traçabilité et de contrôle interne, rendant difficile la vérification et l'audit des paiements.
- **Risque réputationnel** : Perte de confiance des partenaires techniques et financiers, ainsi que du public, en raison du non-respect des règles de gestion.
- Une **faiblesse du dispositif d'archivage documentaire**, notamment pour les pièces postérieures à la phase de passation ;

Recommandations :

- Sensibiliser les titulaires de marchés à l'obligation de joindre systématiquement les courriers de demande de paiement aux factures transmises à la commune d'Abomey-Calavi ;
- Mettre en place, au sein de la commune d'Abomey-Calavi, un mécanisme formalisé de suivi et d'archivage des preuves de libération des garanties d'offres des soumissionnaires dont l'offre a été rejetée, afin d'assurer une traçabilité complète.
- Centraliser les documents des marchés dans un lieu unique (du lancement jusqu'au paiement).

Commentaire de la commune d'Abomey-Calavi

Bien noté

5.4.3 Appréciation de l'auditabilité des marchés sélectionnés

L'évaluation de l'auditabilité des marchés sélectionnés repose sur l'analyse de la disponibilité des documents obligatoires requis pour chaque dossier.

Un marché est considéré comme non auditable si son taux d'incomplétude dépasse 20% conformément au point 3.2 du présent rapport.

Tableau n° 13 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité (Voir détail en annexe A3)

Référence des marchés	P-DDLP-90176	PI-DAD-72502	S-DAAF-90337	T-DST-89695	T-DST-89698	T_DST_89679
Total des pièces obtenues (A)	21	23	14	16	20	22
Total des pièces attendues (B)	22	23	15	16	24	23
Taux d'incomplétude lié à l'auditabilité du marché (1-A/B)	5%	0%	7%	0%	17%	4%
Seuil d'acceptabilité	20%	20%	20%	20%	20%	20%

Référence des marchés	P-DDLP-90176	PI-DAD-72502	S-DAAF-90337	T-DST-89695	T-DST-89698	T_DST_89679
Conclusion sur l'auditabilité du marché	OK	OK	OK	OK	OK	OK
Conclusion sur le statut d'auditabilité du marché	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable	Marché auditable

Source : Données issues de l'analyse des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi, conformément à l'annexe A3 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Nous présentons ci-après le tableau (synthèse) qui regroupe les marchés selon leur statut d'auditabilité (confère détail en annexe A3).

Tableau n° 14 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité

	Marchés auditables	Marchés non auditables	Marchés sélectionnés
Nombre	6	0	6
%	100%	0%	
1) Marchés non auditables : Marchés non audités par la mission en raison de la non communication d'au moins 20% (seuil de signification de l'audit) de certains documents obligatoires essentiels pour une opinion « fondée » sur la conformité desdits marchés.			

5.4.4 Appréciation de la conformité de la procédure de passation des marchés auditables

Notre évaluation repose sur les grilles de vérification de conformité normatives du référentiel selon le type de marché (travaux, fournitures, services) et le mode de passation (AOO, DRP, DC, etc.). Ces grilles représentent notre base de référence pour contrôler la conformité de chaque étape auditée.

La vérification de la conformité de la procédure de passation des marchés s'appuie sur une analyse séquentielle couvrant l'ensemble des étapes prévues par la réglementation en vigueur. Elle débute par l'examen de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner, ainsi que le respect des règles d'information et de transparence applicables.

L'analyse porte ensuite sur la conformité des opérations de réception des offres, d'ouverture et d'attribution des marchés, ainsi que sur l'existence des avis conformes de l'organe de contrôle compétent aux différentes étapes prévues par la loi et la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité habilitée.

La vérification intègre également l'examen du respect des délais de passation, la conformité des marchés attribués par la procédure de gré à gré, ainsi que l'identification d'éventuels indices de collusion ou de conflits d'intérêts au cours du processus. L'ensemble de ces diligences permet, in fine, de formuler une appréciation finale sur la conformité globale de la procédure de passation des marchés.

Nous présentons ci-après les résultats de nos contrôles sur la base des dispositions du référentiel d'audit de la passation et de l'exécution des marchés.

5.4.4.1. Vérification de la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des **Dossiers d'Appel à la Concurrence (DAC)** relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit. Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité** définie à l'annexe A1 à A21 du Référentiel d'audit, laquelle intègre les

exigences légales et réglementaires applicables. Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A6 du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n°15 : Synthèse des résultats sur la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	P-DDLP-90176	Elaboration d'une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS dynamique)	18 290 000	DRP	Marché auditable	0%	0%	100%	0%
4	PI-DAD-72502	Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi	49 643 199	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
6	S-DAAF-90337	Entretien et nettoyage des bureaux de la mairie d'Abomey-Calavi	10 765 246	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
7	T-DST-89695	Réalisation de fosses dans le cimetière 2 d'Adjagbo	11 598 663	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
11	T_DST_89679	Réalisation de divers travaux au niveau du cimetière 2 d'Adjagbo-lot 2 : Réalisation de 4500 fosses dans le cimetière d'Adjagbo, arrondissement d'Akassato	365 981 720	AOO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
9	T-DST-89698	Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du CS de maria gléta dans le cadre du COVID 19 gestion 2023 (poursuite de la procédure lancée en 2023)	33 687 134	AOR	Marché auditable	98%	0%	2%	98%
Taux moyen de performance									83%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi, conformément à l'annexe A6 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constats de l'audit :

Quelques non-conformités ont été relevées, ce qui explique un taux global de performance de 83 % pour l'ensemble des six (6) marchés examinés :

- **Marché n° P-DDLP-90176** : impossibilité de se prononcer sur la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner, en raison de l'absence de la demande de proposition.
- **Marché n° T-DST-89698** : absence de comité de réception, en non-conformité avec les exigences du CCAP et des documents types.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **83%** pour l'ensemble des six (6) marchés audités, la conformité des dossiers d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner par rapport aux dispositions en vigueur est jugée « **satisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risques :

Les non-conformités relevées traduisent des faiblesses de traçabilité et de respect des procédures, exposant la Mairie d'Abomey Calavi à des risques juridiques, financiers et opérationnels. Elles peuvent affecter la transparence, la qualité des prestations et la crédibilité institutionnelle, ce qui justifie un taux global de performance limité à 83 %.

Recommandations :

- **Renforcer la traçabilité documentaire** → garantir la présence des pièces obligatoires avant validation des procédures.
- **Assurer la conformité institutionnelle** → respecter strictement le CCAP et instaurer des comités de réception systématiques.

Commentaire de la commune d'Abomey-Calavi :

Bien noté.

5.4.4.2. Vérification de la conformité aux règles d'information et de transparence

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité **des informations relatives aux avis d'appel d'offres, aux critères d'évaluation, aux décisions d'attribution et aux procès-verbaux d'ouverture des plis** relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit. Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à **l'annexe A7** du présent rapport. La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 15 : Synthèse des résultats sur la conformité aux règles d'information et de transparence

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
9	T-DST-89698	Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du CS de marigléta dans le cadre du COVID 19 gestion 2023 (poursuite de la procédure lancée en 2023)	33 687 134	AOR	Marché auditable	86%	0%	14%	86%
11	T-DST-89679	Réalisation de divers travaux au niveau du cimetière 2 d'Adjagbo-lot 2: Réalisation de 4500 fosses dans le cimetière d'Adjagbo, arrondissement d'Akassato	365 981 720	AOO	Marché auditable	50%	13%	38%	56%
6	S-DAAF-90337	Entretien et nettoyage des bureaux de la mairie d'Abomey-Calavi	10 765 246	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
7	T-DST-89695	Réalisation de fosses dans le cimetière 2 d'Adjagbo	11 598 663	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
1	P-DDLP-90176	Elaboration d'une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS dynamique)	18 290 000	DRP	Marché auditable	90%	0%	10%	90%

4	PI-DAD-72502	Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi	49 643 199	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									89%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la Mairi d'Abomey Calavi, conformément à l'annexe A7 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit :

Quelques non-conformités ont été relevées, ce qui explique un taux global de performance de 89 % pour l'ensemble des six (6) marchés examinés :

Tableau n° 16 : Synthèse des irrégularités relevées dans le cadre de l'évaluation de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés

Points de contrôle conformité	Irrégularités relevées	Références des marchés concernés	Libellés des marchés concernés
Conformité de la publication de l'avis d'attribution définitive dans le Journal des Marchés Publics, le quotidien du service public, sur le portail web des marchés publics et, le cas échéant, dans une publication internationale à grande diffusion (pour les appels d'offres et les demandes de propositions), ou de l'affichage de l'avis d'attribution définitive au siège, à la préfecture ou mairie, dans les chambres de métiers et institutions consulaires, et sur le portail web des marchés publics (pour la DRP et la DC le cas échéant), conformément à l'Article 87 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, à l'Article 13 du décret n° 2020-605 du 23 décembre 2020 et à la Circulaire n° 2020-02/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA du 30 janvier 2020.	Absence de preuve de publication	T-DST-89698	Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du CS de maria gléta dans le cadre du COVID 19 gestion 2023 (poursuite de la procédure lancée en 2023))
Conformité de la publication de l'avis d'appel d'offres dans le Journal des Marchés Publics, le quotidien du service public, sur le portail web des marchés publics et, le cas échéant, dans une publication internationale à grande diffusion (pour les appels d'offres), ou de l'affichage de l'avis d'appel à candidatures public au siège, à la préfecture ou mairie, dans les chambres de métiers et institutions consulaires, et sur le portail web des marchés publics (pour la DRP et la DC le cas échéant), conformément à l'Article 53 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, à l'Article 13 du décret n° 2020-605 du 23 décembre 2020 et à la Circulaire n° 2020-02/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA du 30 janvier 2020.	Absence de preuve de publication	T_DST_89679	Réalisation de divers travaux au niveau du cimetière 2 d'Adjagbo-lot 2: Réalisation de 4500 fosses dans le cimetière d'Adjagbo, arrondissement d'Akassato
Conformité de la publication du procès-verbal d'ouverture des plis dans le Journal des Marchés Publics, le quotidien du service public, sur le portail web des marchés publics et, le cas échéant, dans une publication internationale à grande diffusion (pour les appels d'offres et les demandes de propositions), conformément à l'Article 70 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 et à la Circulaire n° 2020-02/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA du 30 janvier 2020.	Publication uniquement dans le quotidien de service public : LA NATION	T_DST_89679	Réalisation de divers travaux au niveau du cimetière 2 d'Adjagbo-lot 2: Réalisation de 4500 fosses dans le cimetière d'Adjagbo, arrondissement d'Akassato
Conformité de la publication de l'avis d'appel d'offres dans le Journal des Marchés Publics, le quotidien du service public, sur le portail web des marchés publics et, le cas échéant, dans une publication internationale à grande diffusion (pour les appels d'offres), ou de l'affichage de l'avis d'appel à candidatures public au siège, à la préfecture ou mairie, dans les chambres de métiers et institutions consulaires, et sur le portail web des marchés publics (pour la DRP et la DC le cas échéant), conformément à l'Article 53 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020, à l'Article 13 du décret n° 2020-605 du 23 décembre 2020 et à la Circulaire n° 2020-02/PR/ARMP/SP/DRAJ/SRR/SA du 30 janvier 2020.	Limitation : Absence de demande propositions	P-DDLP-90176	Elaboration d'une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS dynamique)

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la Mairi d'Abomey Calavi, conformément à l'annexe A7 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **89%** pour l'ensemble des 6 marchés audités, la conformité des règles d'information et de transparence par rapport aux dispositions en vigueur est jugée « **Très satisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

- **Risque juridique et réglementaire** : Non-respect des articles de la loi n° 2020-26 et du décret n° 2020-605 expose l'Autorité Contractante à des contestations et sanctions pour irrégularité de procédure.
- **Risque de transparence et de gouvernance** : L'absence ou la limitation de publication réduit la visibilité des procédures, fragilise la concurrence et peut être perçue comme une atteinte à l'équité et à la transparence.
- **Risque institutionnel et de crédibilité** : Ces manquements affectent la confiance des soumissionnaires, des organes de contrôle et des partenaires techniques et financiers, pouvant nuire à l'image de l'Autorité Contractante.
- **Risque opérationnel et financier** : Faible traçabilité des étapes clés (avis, PV d'ouverture, attribution) peut entraîner des litiges, retards dans l'exécution des marchés et paiements contestés.

Recommandation :

- **Institutionnaliser un contrôle préalable** : Mettre en place une check-list obligatoire avant validation des procédures, incluant la preuve de publication (avis d'appel, attribution, PV d'ouverture).
- **Centraliser et archiver les preuves** : Créer un registre électronique et physique des publications (Journal des Marchés Publics, portail web, affichages locaux), avec conservation systématique des copies ou captures.
- **Renforcer la responsabilisation des acteurs** : Désigner un responsable de la conformité des publications pour chaque marché, chargé de vérifier et certifier la diffusion.
- **Assurer le suivi et la transparence** : Prévoir des audits internes périodiques sur la conformité des publications et publier un rapport de suivi pour renforcer la confiance des parties prenantes.

Commentaire de l'AC :

Bien noté.

5.4.4.3. Vérification de la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés

La mission a procédé à l'évaluation de la régularité des opérations de réception, d'ouverture et d'attribution des marchés publics qui vise à s'assurer que ces étapes clés ont été conduites dans le respect strict des procédures prévues par la réglementation et conformément aux règles établies dans les Dossiers d'appel à concurrence relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité du référentiel d'audit**. Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à **l'annexe A8** du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 17 : Synthèse des résultats sur la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
9	T-DST-89698	Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du CS de maria gléta dans le cadre du COVID 19 gestion 2023 (poursuite de la procédure lancée en 2023)	33 687 134	AOR	Marché auditable	86%	0%	14%	86%
11	T_DST_89679	Réalisation de divers travaux au niveau du cimetière 2 d'Adjagbo-lot 2: Réalisation de 4500 fosses dans le cimetière d'Adjagbo, arrondissement d'Akassato	365 981 720	AOO	Marché auditable	50%	13%	38%	56%
6	S-DAAF-90337	Entretien et nettoyage des bureaux de la mairie d'Abomey-Calavi	10 765 246	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
7	T-DST-89695	Réalisation de fosses dans le cimetière 2 d'Adjagbo	11 598 663	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
1	P-DDLP-90176	Elaboration d'une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS dynamique)	18 290 000	DRP	Marché auditable	90%	0%	10%	90%
4	PI-DAD-72502	Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi	49 643 199	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									89%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi, conformément à l'annexe A8 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l’audit :

Le taux moyen de performance ici est de 89%. La mission a constaté les non-conformités suivantes :

Tableau n° 18 : Synthèse des irrégularités liées à la conformité de la réception, de l’ouverture et de l’attribution des marchés

Points de contrôle de conformité	Irrégularités relevées	Références des marchés concernés	Libellés des marchés concernés
Conformité de la délivrance systématique des récépissés de dépôt des offres aux soumissionnaires, conformément à l’Article 69 de la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020.	L’AC n’a pas une pratique de délivrance de récépissé de dépôt des offres aux soumissionnaires.	Tous les marchés sont concernés	
Conformité de l’arrêt régulier du registre de réception des offres (mention d’arrêt, date et heure d’arrêt, signature de la PRMP), conformément aux bonnes pratiques.	Le registre de réception des offres de l’AC ne fait pas l’objet d'un arrêt systématique à la clôture de dépôt des offres.	Tous les marchés sont concernés	

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi, conformément à l'annexe A8 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **89%** pour l'ensemble des six (6) marchés audités, la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés par rapport aux dispositions en vigueur est jugée « **Satisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risques :

Ces non-conformités exposent la commune d'Abomey-Calavi à :

- un **risque de fragilisation de la traçabilité** des procédures de passation des marchés ;
- un **risque de remise en cause de la régularité des opérations d'ouverture et d'évaluation**, notamment en cas de recours des soumissionnaires ;

Recommandations

- Mettre en place une pratique systématique et documentée de délivrance de récépissés de dépôt des offres à tous les soumissionnaires ;
- Procéder systématiquement à l'arrêt du registre de réception des offres à l'heure limite de dépôt des offres, avec mention de la date, de l'heure et signature de la PRMP ;

Commentaire de la commune d'Abomey-Calavi

Bien noté.

5.4.4.4. Vérification de l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des avis requis délivrés aux moments clés du processus de passation des marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit. Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'**annexe A9** du présent rapport. La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 19 : Synthèse des résultats sur l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	P-DDLP-90176	Elaboration d'une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS dynamique)	18 290 000	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
4	PI-DAD-72502	Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi	49 643 199	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
9	T-DST-89698	Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du CS de maria gléta dans le cadre du COVID	33 687 134	AOR	Marché auditable	100%	0%	0%	100%

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
		19 gestion 2023 (poursuite de la procédure lancée en 2023)							
11	T_DST_89679	Réalisation de divers travaux au niveau du cimetière 2 d'Adjagbo-lot 2 : Réalisation de 4500 fosses dans le cimetière d'Adjagbo, arrondissement d'Akassato	365 981 720	AOO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi, conformément à l'annexe A9 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit :

Aucun manquement n'a été relevé au regard de la conformité des avis requis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues règlementairement, ce qui justifie le taux de performance de 100% observé sur l'ensemble des marchés audités.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **100%** pour l'ensemble des six (06) marchés audités, la conformité des avis requis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi est jugée « **Très satisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant.

Recommandation :

Maintenir et pérenniser les bonnes pratiques observées en matière de sollicitations et d'obtention des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues règlementairement.

Commentaire de la commune d'Abomey-Calavi

Bien noté

5.4.4.5 Vérification de la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des actes d'approbation délivrés par l'autorité légalement compétente relatifs aux marchés sélectionnés dans l'échantillon d'audit. Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'**annexe A10** du présent rapport. La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 20 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d’approbation des marchés par l’autorité compétente

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	P-DDLP-90176	Elaboration d'une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS dynamique)	18 290 000	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
4	PI-DAD-72502	Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi	49 643 199	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
9	T-DST-89698	Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du CS de maria gléta dans le cadre du COVID 19 gestion 2023 (poursuite de la procédure lancée en 2023)	33 687 134	AOR	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
11	T_DST_89679	Réalisation de divers travaux au niveau du cimetière 2 d'Adjagbo-lot 2: Réalisation de 4500 fosses dans le cimetière d'Adjagbo, arrondissement d'Akassato	365 981 720	AOO	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
6	S-DAAF-90337	Entretien et nettoyage des bureaux de la mairie d'Abomey-Calavi	10 765 246	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
7	T-DST-89695	Réalisation de fosses dans le cimetière 2 d'Adjagbo	11 598 663	DC	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
Taux moyen de performance									100%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi, conformément à l'annexe A10 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

. Constat de l’audit :

Aucune non-conformité relative au respect des règles d’approbation des marchés par l’autorité compétente n’a été relevée au cours de la mission, c’est ce qui justifie le taux de performance de 100% observé sur l’ensemble des marchés audités.

Opinion de l’auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **100%** pour l’ensemble des 6 marchés audités, la conformité des avis requis de l’organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi est jugée « **Très Satisfaisante** », en référence à la grille d’appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque

Néant

Recommandation :

Maintenir et pérenniser les bonnes pratiques relatives aux règles de conformité du processus d’approbation des marchés par l’autorité compétente.

Commentaire de la commune d'Abomey-Calavi

Bien noté.

5.4.4.6 Vérification du respect des délais dans la passation des marchés

La mission a procédé à l'évaluation de la conformité des délais de passation des marchés publics sélectionnés dans l'échantillon d'audit.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**. Les résultats de cette évaluation ont été renseignés à l'**annexe A21** du présent rapport.

La synthèse consolidée desdits résultats se présente comme suit :

Tableau n° 21 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation		Taux de performance
						% Respecté	% Non Respecté	
1	P-DDLP-90176	Elaboration d'une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS dynamique)	18 290 000	DRP	Marché auditable	40,00%	60,00%	40,00%
4	PI-DAD-72502	Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi	49 643 199	DRP	Marché auditable	40,00%	60,00%	40,00%
6	S-DAAF-90337	Entretien et nettoyage des bureaux de la mairie d'Abomey-Calavi	10 765 246	DC	Marché auditable	50,00%	50,00%	50,00%
7	T-DST-89695	Réalisation de fosses dans le cimetière 2 d'Adjagbo	11 598 663	DC	Marché auditable	0,00%	100,00%	0,00%
9	T-DST-89698	Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du CS de maria gléta dans le cadre du COVID 19 gestion 2023 (poursuite de la procédure lancée en 2023)	33 687 134	AOR	Marché auditable	40,00%	60,00%	40,00%
11	T_DST_89679	Réalisation de divers travaux au niveau du cimetière 2 d'Adjagbo-lot 2: Réalisation de 4500 fosses dans le cimetière d'Adjagbo, arrondissement d'Akassato	365 981 720	AOO	Marché auditable	27,27%	72,73%	27,27%
Taux moyen de performance							32,88%	

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi, conformément à l'annexe A21 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constats de l'audit :

L'évaluation des six (6) marchés audités révèle un **taux moyen de performance de 33%**, traduisant une conformité globalement faible aux exigences réglementaires et procédurales.

⇒ Analyse du degré de respect des délais de passation par marché

On observe une **hétérogénéité marquée** : certains marchés atteignent un niveau moyen de conformité (40–50 %), tandis que d'autres présentent des manquements graves (0 % et 27,27 %) :

- **P-DDLP-90176 (Base de données socio-économiques)** → Délais partiellement respectés, avec un taux de performance limité à 40 %.
- **PI-DAD-72502 (Étude de faisabilité adressage postal)** → Délais également partiellement respectés, performance de 40 %.
- **S-DAAF-90337 (Entretien et nettoyage mairie)** → Délais respectés à moitié, performance de 50 %.
- **T-DST-89695 (Fosses cimetière Adjagbo)** → Délais non respectés, performance nulle (0 %).
- **T-DST-89698 (Réhabilitation dispensaire/maternité Maria Gléta)** → Délais partiellement respectés, performance de 40 %.
- **T-DST-89679 (Travaux cimetière Adjagbo – 4500 fosses)** → Délais faiblement respectés, performance de 27,27 %.

⇒ **Analyse du degré de respect des délais de passation par étape et pour l'ensemble des marchés auditables**

L'audit a montré que, sur les douze délais analysés, **neuf n'ont pas été respectés** dans le cadre du processus de passation des marchés. Les manquements observés concernent principalement les étapes clés de publication, de réception et d'évaluation des offres.

- **Délais non respectés**
 - **Publication de l'avis d'appel à concurrence** (Art. 4 décret 2020-600) → respect limité à **75 %**.
 - **Réception des offres par la PRMP** (Art. 54 loi 2020-26 / Art. 15 décret 2020-605) → respect limité à **75 %**.
 - **Relance en cas d'offres insuffisantes (<3)** (Art. 70 loi 2020-26 / Art. 15 décret 2020-605) → **0 %**.
 - **Évaluation des offres par la Commission** (Art. 11 décret 2020-596 / Art. 15 décret 2020-605) → **0 %**.
 - **Publication du PV d'attribution provisoire** → **signature du marché** (Art. 79 loi 2020-26 / Art. 20 décret 2020-605) → **25 %**.
 - **Validation du projet de marché par la DNCMP** → **signature du contrat** (Art. 3.10 décret 2020-600) → **0 %**.
 - **Notification de l'attribution au soumissionnaire retenu** (Art. 3.12 décret 2020-600) → **0 %**.
 - **Publication de l'avis d'attribution définitive** → **entrée en vigueur du contrat** → **0 %**.
 - **Validité des offres (hors prorogation)** → **17 %**.
- **Délais respectés (100 %)**
 - Avis de la CCMP/DNCMP sur le DAC et les rapports d'analyse des offres (Art. 4 et 5 décrets 2020-600).
- **Délais non applicables**
 - Production d'informations complémentaires pour apprécier la capacité financière d'un soumissionnaire.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **32%** pour l'ensemble des 06 marchés audités, la conformité des délais de passation des marchés publics est jugée « **insatisfaisante** » en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risques :

Ces manquements exposent la commune d'Abomey-Calavi à :

- Perte de crédibilité du système de passation des marchés publics.
- Risques de retards dans la mise en œuvre des projets.
- Surcoûts financiers liés aux dépassements de délais.
- Non-conformité aux exigences légales et réglementaires.

Recommandations

- Développer des outils numériques de suivi pour améliorer la traçabilité et la transparence des délais.
- Mettre en place un **calendrier de passation standardisé** avec des points de contrôle obligatoires.
- Instaurer un **système d'alerte interne** en cas de retard ou de non-respect des délais.

Commentaire de la commune d'Abomey-Calavi

Bien noté.

5.4.4.7 Vérification de la conformité des marchés attribués par gré à gré

Aucun **marché attribué par gré à gré** n'a été communiqué à la mission.

5.4.4.8 Vérification de la présence d'indices de collusion dans la procédure de passation

La mission a procédé à l'évaluation des indices de collusion dans la procédure de passation des marchés sélectionnés. Cette évaluation s'est appuyée sur la **fiche de détection des indices de collusion (Annexe A15)** du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP, élaborée en fonction du type de marché (travaux, fournitures, services courants ou prestations intellectuelles) et du mode de passation utilisé.

Les résultats ont été renseignés de façon détaillée à **l'annexe A15** dédiée à l'évaluation des « Collusion ».

La synthèse des résultats observée est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 22 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Indice global d'alerte (%)	OPINION
						% Faible	% Moyenne	% Élevée		
1	P-DDLP-90176	Elaboration d'une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS dynamique)	18 290 000	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
4	PI-DAD-72502	Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi	49 643 199	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
9	T-DST-89698	Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du CS de maria gléta dans le cadre du COVID 19 gestion 2023	33 687 134	AOR	Marché auditable	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés

N°	Référénc es du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Indice global d'alerte (%)	OPINION
						% Faible	% Moyenne	% Élevée		
		(poursuite de la procédure lancée en 2023)								
11	T_DST-89679	Réalisation de divers travaux au niveau du cimetière 2 d'Adjagbo-lot 2: Réalisation de 4500 fosses dans le cimetière d'Adjagbo, arrondissement d'Akassato	365 981 720	AOO	Marché auditab	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
6	S-DAAF-90337	Entretien et nettoyage des bureaux de la mairie d'Abomey-Calavi	10 765 246	DC	Marché auditab	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
7	T-DST-89695	Réalisation de fosses dans le cimetière 2 d'Adjagbo	11 598 663	DC	Marché auditab	100%	0%	0%	0%	Présence d'indices faibles ou isolés
Taux moyen d'indice d'alerte									0%	

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi, conformément à l'annexe A15 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constats de l’audit :

Le taux moyen d’indice d’alerte est 0%. La mission n’a décelé aucun indice alarmant de collusion.

Opinion de l’auditeur :

Avec un indice global d’alerte de **0%**, les procédures de passation des marchés présentent « **des indices faibles ou isolés** », en référence à la grille d’appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Rien à signaler

Recommandation :

Assurer la continuité et la consolidation des bonnes pratiques en matière de conformité face aux indices de collusion.

Commentaire de la commune d’Abomey Calavi

Bien noté.

5.4.4.9. Vérification de l’existence des indices de conflits d’intérêt dans la procédure de passation des marchés

La mission a procédé à l’évaluation des indices de conflit d’intérêt dans la procédure de passation des marchés sélectionnés.

Cette évaluation s’est appuyée sur la fiche de détection des indices de conflit d’intérêt (Annexe A16) du Référentiel d’audit 2025 de l’ARMP, élaborée en fonction du type de marché (travaux, fournitures, services courants ou prestations intellectuelles) et du mode de passation utilisé. Les résultats ont été renseignés dans un fichier Excel dédié, sur une feuille intitulée « Conflit d’intérêt », annexée au présent rapport.

Les résultats ont été renseignés de façon détaillée à l'**annexe A16** dédiée à l'évaluation des « Conflit d'intérêt ».

La grille d'interprétation du niveau de l'indice d'alerte utilisé selon le référentiel d'audit 2025 de l'ARMP, est le suivant :

La synthèse des résultats observée est présentée dans le tableau suivant :

Tableau n° 23 : Évaluation des indices de conflits d'intérêt dans les marchés audités

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Nombre de signaux relevés	Résultats de l'évaluation			Indice global d'alerte (%)	OPINION
						% Faible	% Moyenne	% Élevée		
1	P-DDLP-90176	Elaboration d'une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS dynamique)	18 290 000	DRP	1	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
4	PI-DAD-72502	Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi	49 643 199	DRP	1	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
9	T-DST-89698	Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du CS de maria gléta dans le cadre du COVID 19 gestion 2023 (poursuite de la procédure lancée en 2023)	33 687 134	AOR	1	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
11	T_DST_89679	Réalisation de divers travaux au niveau du cimetière 2 d'Adjagbo-lot 2: Réalisation de 4500 fosses dans le cimetière d'Adjagbo, arrondissement d'Akassato	365 981 720	AOO	1	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
6	S-DAAF-90337	Entretien et nettoyage des bureaux de la mairie d'Abomey-Calavi	10 765 246	DC	1	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
7	T-DST-89695	Réalisation de fosses dans le cimetière 2 d'Adjagbo	11 598 663	DC	1	100%	0%	0%	0%	Absence d'indices de conflit d'intérêt
Taux moyen d'indice d'alerte									0%	

Source : données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi conformément à l'Annexe A16 du référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Constat de l'audit

Le taux d'indice d'alerte étant de 0%, la mission n'a pas relevé d'observations liées à la présence de d'indices de conflits d'intérêts.

Opinion de l'Auditeur :

Avec un indice global d'alerte de 0%, la procédure de passation des marchés sélectionnés présente « **une absence d'indices de conflit d'intérêt** » en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Néant.

Recommandation :

Consolider et institutionnaliser les bonnes pratiques en veillant à réduire, voire à éliminer, tout risque de conflit d'intérêts dans le cadre des procédures de passation des marchés publics.

Commentaire de la commune d'Abomey-Calavi

Bien noté.

5.4.4.10 . Appréciation finale de la conformité de la procédure de passation

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés qui combine :

- les taux de performance globaux par marché ;
- le respect des deux délais réglementaires obligatoires (dépôt des offres et attente de recours) ;
- les irrégularités constatées tout au long de la procédure de passation, d'exécution et de règlement des marchés.

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditables :

Tableau n° 24 : Résultats consolidés sur la conformité de la procédure de passation et d'exécution

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de Performance (taux moyen)	Inscription du marché dans le PPM (Inscrit ou non Inscrit)	Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché (Approuvé ou Non approuvé)	Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impacts des écarts)
										Conclusion (conforme ou non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
1	P-DDLP-90176	Elaboration d'une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS dynamique)	18 290 000	DRP	Marché auditable	77,11%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Non conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	- Impossibilité de se prononcer sur la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner, en raison de l'absence de la demande de proposition. - Défaut d'arrêt régulier du registre de réception des offres en contradiction aux bonnes pratiques. - Défaut de délivrance systématique d'un récépissé de dépôt des offres aux soumissionnaires.
4	PI-DAD-72502	Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi	49 643 199	DRP	Marché auditable	98,44%	Non Inscrit	Respecté	Approuvé	Non conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	- Défaut d'inscription au PPM. - Défaut d'arrêt régulier du registre de réception des offres en contradiction aux bonnes pratiques.
6	S-DAAF-90337	Entretien et nettoyage des bureaux de la mairie d'Abomey-Calavi	10 765 246	DC	Marché auditable	96,67%	Inscrit	N/A	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	- Défaut de délivrance systématique d'un récépissé de dépôt des offres aux soumissionnaires. - Défaut de l'OS
7	T-DST-89695	Réalisation de fosses dans le cimetière 2 d'Adjagbo	11 598 663	DC	Marché auditable	96,67%	Inscrit	N/A	Approuvé	Conforme	Présence d'indices	Absence d'indices de	- Défaut de délivrance systématique d'un récépissé

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de Performance (taux moyen)	Inscription du marché dans le PPM (Inscrit ou non Inscrit)	Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché (Approuvé ou Non approuvé)	Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impacts des écarts)
										Conclusion (conforme ou non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
											faibles ou isolés	conflit d'intérêt	- de dépôt des offres aux soumissionnaires. - Défaut d'arrêt régulier du registre de réception des offres en contradiction aux bonnes pratiques.
9	T-DST-89698	Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du CS de maria gléta dans le cadre du COVID 19 gestion 2023 (poursuite de la procédure lancée en 2023)	33 687 134	AOR	Marché auditable	93,80%	Inscrit	Non Respecté	Approuvé	Non conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	- Défaut de délivrance systématique d'un récépissé de dépôt des offres aux soumissionnaires. - Défaut d'arrêt régulier du registre de réception des offres en contradiction aux bonnes pratiques. - Non-respect du délai de dépôt des offres. - Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive. - Défaut de l'OS. - Défaut de caution de bonne exécution - Absence de preuves de paiement. - Défaut de procès-verbal de réception provisoire.
11	T_DST_89679	Réalisation de divers travaux au niveau du cimetière 2 d'Adjagbo-lot 2 : Réalisation de 4500 fosses dans le cimetière d'Adjagbo,	365 981 720	AOO	Marché auditable	86,81%	Inscrit	Respecté	Approuvé	Conforme	Présence d'indices faibles ou isolés	Absence d'indices de conflit d'intérêt	- Défaut de délivrance systématique d'un récépissé de dépôt des offres aux soumissionnaires. - Défaut d'arrêt régulier du registre de réception des offres en contradiction aux bonnes pratiques.

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de Performance (taux moyen)	Inscription du marché dans le PPM (Inscrit ou non Inscrit)	Délais de dépôt des offres (respecté ou non respecté)	Approbation du marché (Approuvé ou Non approuvé)	Opinion de l'Auditeur			Observations (Motifs et impacts des écarts)
										Conclusion (conforme ou non conforme)	Appréciation de l'indice d'alerte de collusion	Appréciation de l'indice d'alerte de conflit d'intérêt	
		arrondissement d'Akassato											- Défaillance d'inscription du marché dans le registre spécial de réception des offres.
Taux moyen de performance						91,58%							

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par le MEF, conformément à l'annexe A18 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

⇒ **Analyse quantitative**

- **Taux moyen de performance global : 92%**, traduisant une conformité relativement élevée mais entachée de plusieurs irrégularités.
- **Répartition par marché :**
 - **PI-DAD-72502** : 98,44 % (meilleure performance).
 - **S-DAAF-90337 et T-DST-89695** : 96,67 %.
 - **T-DST-89698** : 93,80 %.
 - **T-DST-89679** : 86,81 %.
 - **P-DDLP-90176** : 77,11 % (performance la plus faible).
- **Approbation** : Tous les marchés ont été approuvés, mais trois sont jugés **non conformes** (P-DDLP-90176, PI-DAD-72502, T-DST-89698).
 - **Inscription au PPM** : Un marché non inscrit (PI-DAD-72502), ce qui constitue une anomalie.
 - **Délais de dépôt des offres** : Respectés dans la majorité des cas, sauf pour T-DST-89698.

⇒ **Analyse qualitative**

La plupart des marchés affichent un niveau de performance **élevé (>90 %)**, traduisant une maîtrise satisfaisante des procédures. Toutefois, certaines irrégularités demeurent et méritent une attention particulière :

- **Défaut de traçabilité documentaire** : absence systématique de récépissés de dépôt des offres, registres non arrêtés régulièrement.
- **Non-conformités majeures** : absence de demande de proposition (P-DDLP-90176), défaut d'inscription au PPM (PI-DAD-72502), non-respect des délais et multiples manquements (T-DST-89698).
- **Manquements de publication et de suivi** : absence d'avis d'attribution définitive, défaut d'OS, absence de preuves de paiement et de PV de réception provisoire.
- **Indice d'alerte** : bien que faible, la répétition des anomalies (registre, récépissés, publications) constitue un **signal de fragilité systémique**.

Conclusion générale :

L'audit des six marchés révèle un **taux moyen de performance de 92 %**, traduisant une maîtrise globale des procédures de passation. Toutefois, cette performance quantitative est atténuée par des **irrégularités qualitatives récurrentes** : défaut de traçabilité documentaire (absence de récépissés, registres non arrêtés), non-respect ponctuel des délais, manquements de publication et insuffisances dans la conformité réglementaire.

Ce contraste entre **scores élevés** et **non-conformités structurelles** met en évidence une fragilité du système de passation : la conformité formelle ne garantit pas la régularité substantielle. Les risques identifiés concernent principalement la **transparence**, la **crédibilité institutionnelle** et la **sécurisation financière**.

En conséquence, il est recommandé de renforcer les **contrôles internes**, d'améliorer la **traçabilité documentaire**, et de responsabiliser davantage les acteurs afin de consolider la fiabilité et la crédibilité du dispositif de passation des marchés publics.

Commentaire de l'autorité contractante sur la conformité de la procédure de passation :

Bien noté.

5.5. ÉVALUATION DE LA PROCEDURE D'EXÉCUTION DES MARCHÉS SÉLECTIONNÉS

L'évaluation de la procédure d'exécution consiste à vérifier, dans un premier temps, la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés, puis la gestion des délais d'exécution et enfin, à procéder à une appréciation finale de la gestion administrative, technique et des délais d'exécution

5.5.1. Vérification de la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés

La mission a procédé ici à l'évaluation de la conformité de la gestion administrative de l'exécution des marchés sélectionnés, à travers deux points complémentaires à savoir :

- La vérification de la régularité des documents requis pour le suivi général de l'exécution (ordres de service, certificats de paiement, procès-verbaux de réception, garanties de bonne exécution, attestations d'assurance, etc.) ;
- L'analyse de la gestion des situations particulières, telles que les avenants, les cas de résiliation ou les interruptions de chantier.

Cette évaluation s'est appuyée sur la **grille de vérification de conformité**.

Les résultats détaillés de cette évaluation ont été renseignés à l'annexe A11 du présent rapport.

La synthèse consolidée des résultats pour les marchés se présente comme suit :

Tableau n° 25 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
1	P-DDLP-90176	Elaboration d'une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS dynamique)	18 290 000	DRP	Marché auditable	75%	0%	25%	75%
4	PI-DAD-72502	Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi	49 643 199	DRP	Marché auditable	100%	0%	0%	100%
9	T-DST-89698	Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du CS de marigléta dans le cadre du COVID 19 gestion 2023 (poursuite de la procédure lancée en 2023)	33 687 134	AOR	Marché auditable	77%	0%	23%	77%
11	T_DST_8_9679	Réalisation de divers travaux au niveau du cimetière 2 d'Adjagbo-lot 2: Réalisation de 4500 fosses dans le cimetière d'Adjagbo, arrondissement d'Akassato	365 981 720	AOO	Marché auditable	69%	0%	31%	69%

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Résultats de l'évaluation			Taux de Performance
						% Respecté	% Partiellement Respecté	% Non Respecté	
6	S-DAAF-90337	Entretien et nettoyage des bureaux de la mairie d'Abomey-Calavi	10 765 246	DC	Marché auditable	33%	0%	67%	33%
7	T-DST-89695	Réalisation de fosses dans le cimetière 2 d'Adjagbo	11 598 663	DC	Marché auditable	67%	0%	33%	67%
Taux moyen de performance									79%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi, conformément à l'annexe A11 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constats de l'audit :

Le taux moyen de performance est de **79%**.

De façon générale, la mission a relevé quelques irrégularités dans la gestion administrative générale de l'exécution des marchés à savoir :

- Non-respect de certains délais réglementaires dans le processus de passation des marchés.
- Absence de l'ordre de service de démarrage
- Défaut de preuves de paiement (avance, attachements, décomptes, ou factures définitives en violation des dispositions des articles 110, 111 et 112 de la loi 2020-26 du 29 septembre 2020.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **79%** pour l'ensemble des 06 marchés audités, la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés est jugée « **Moyenne** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risques :

Ces manquements exposent l'autorité contractante à :

- **Risque juridique et réglementaire** → Le non-respect des délais prescrits expose la commune à des contestations et à des sanctions pour irrégularité de procédure.
- **Risque opérationnel** → L'absence d'ordre de service de démarrage peut entraîner des retards dans l'exécution des projets et compromettre la planification.
- **Risque financier et de gouvernance** → Le défaut de preuves de paiement (avances, décomptes, factures) fragilise la traçabilité budgétaire, ouvre la voie à des irrégularités comptables et compromet la transparence exigée par la loi 2020-26.

Recommandation :

- Mettre en place un **calendrier de suivi obligatoire** avec alertes internes pour chaque étape clé (publication, réception, évaluation).
- Désigner un **responsable de procédure** chargé de contrôler le respect des délais et de rendre compte régulièrement.
- Exiger la **production systématique de l'ordre de service de démarrage** avant toute exécution des prestations.
- Intégrer cette exigence dans les check-lists de conformité et conditionner le paiement initial à la délivrance de l'OS.

Commentaire de l'AC

Bien noté.

5.5.2 Vérification de la gestion des délais d'exécution

La mission a procédé à l'évaluation du respect des délais contractuels d'exécution pour chaque marché sélectionné, sur la base des dates extraites des documents collectés (ordre de service, procès-verbal de réception provisoire, contrat, informations spécifiques sur le changement des délais initialement prévus en cas d'ajournement ou de prise d'avenant relatif à la modification des délais, etc.).

Les résultats détaillés de cette évaluation ont été renseignés à **l'annexe A19** du présent rapport.

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats obtenus :

Tableau n° 26 : Résultats sur la conformité de la gestion des délais d'exécution

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Durée contractuelle + durée avenant (le cas échéant)	Durée réelle	Respect des délais (Respecté, Non Respecté ou N/A)	Application de pénalités (OUI, NON ou N/A)	Observations (Conforme ou non conforme) :	% de conformité
1	P-DDLP-90176	Elaboration d'une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS dynamique)	18 290 000	DRP	Marché auditable	90	L	N/A	NON	N/A	N/A
4	PI-DAD-72502	Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi	49 643 199	DRP	Marché auditable	90	170	Non Respecté	NON	Non conforme	0%
6	S-DAAF-90337	Entretien et nettoyage des bureaux de la mairie d'Abomey-Calavi	10 765 246	DC	Marché auditable	90	#VALEUR !	N/A	N/A	N/A	N/A
7	T-DST-89695	Réalisation de fosses dans le cimetière 2 d'Adjagbo	11 598 663	DC	Marché auditable	90	85	Respecté	N/A	Conforme	100%
9	T-DST-89698	Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du CS de maria gléta dans le cadre du COVID 19 gestion 2023 (poursuite de la procédure lancée en 2023)	33 687 134	AOR	Marché auditable	120	L	Non Respecté	N/A	Non conforme	0%
11	T_DST_89679	Réalisation de divers travaux au niveau du cimetière 2 d'Adjagbo-lot 2: Réalisation de 4500 fosses dans le cimetière d'Adjagbo, arrondissement d'Akassato	365 981 720	AOO	Marché auditable	1080	L	Non Respecté	N/A	Non conforme	0%
Taux moyen de performance											25%

Source : Données calculées à partir de l'analyse des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi, conformément à l'annexe A19 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

Constat de l'audit :

L'audit révèle un **taux moyen de performance de 25 %**, traduisant une conformité très faible aux délais contractuels et aux exigences réglementaires. La majorité des marchés présentent des **non-conformités** liées au non-respect des délais, à l'absence de pièces justificatives (PV de réception, ordre de service), et à l'absence d'application de pénalités.

Respect des délais :

- **Respecté** : Un marché conforme (T-DST-89695) montre que le respect des délais est possible avec une bonne organisation.
- **Non respecté** : Non-respect des délais contractuels dans 4 marchés sur 6.
 - ✚ Absence de documents de clôture (PV de réception, OS).
 - ✚ Non-application des pénalités prévues, ce qui réduit l'effet dissuasif et la
 - ✚ Rigueur contractuelle.
- **Application des pénalités** : non appliquées dans les cas de dépassement, ce qui révèle une faiblesse dans le cas de suivi contractuel.

Opinion de l'auditeur :

Avec un taux moyen de performance de **25%**, la gestion des délais d'exécution est jugée « **insatisfaisante** », en référence à la grille d'appréciation présentée au point 3.2 du présent rapport.

Risque :

Risques élevés de contestation, de retards dans la mise en œuvre des projets, et de perte de crédibilité institutionnelle.

Recommandations :

- Mettre en place un **système de suivi automatisé des échéances** (tableau de bord ou calendrier interne).
- **Appliquer systématiquement les pénalités de retard** prévues par le Code des marchés publics afin de dissuader les dépassements de délais.
- **Renforcer la traçabilité** : documenter toutes les étapes (Procès-verbaux de réception, OS,) pour disposer de preuves en cas de litige.
- **Évaluer régulièrement les prestataires** sur leur capacité à respecter les délais et intégrer cette performance dans les critères de sélection futurs.
- Mettre en place un **mécanisme d'alerte précoce** en cas de risque de retard ou d'irrégularité

Commentaire de la commune d'Abomey-Calavi

Bien noté.

5.5.3 Appréciation finale de la gestion administrative, technique

La mission a procédé à une synthèse des résultats consolidés issus du fichier Excel, feuille dédiée « Résumé conformité de la gestion administrative, technique et du respect des délais d'exécution des marchés sélectionnés ». Cette synthèse combine :

- les taux de performance globaux par marché ;
- le respect des délais d'exécution ;

- les irrégularités constatées sur la gestion administrative et technique.

Le tableau ci-dessous présente les résultats consolidés pour l'ensemble des marchés auditable :

Tableau n° 27 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative et technique et des marchés auditables

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Marché auditable	Taux de conformité sur la gestion administrative (A11)	Opinion de l'Auditeur
1	P-DDLP-90176	Elaboration d'une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS dynamique)	18 290 000	DRP	Marché auditable	75%	Conforme
4	PI-DAD-72502	Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi	49 643 199	DRP	Marché auditable	92%	Conforme
6	S-DAAF-90337	Entretien et nettoyage des bureaux de la mairie d'Abomey-Calavi	10 765 246	DC	Marché auditable	50%	Non conforme
7	T-DST-89695	Réalisation de fosses dans le cimetière 2 d'Adjagbo	11 598 663	DC	Marché auditable	100%	Conforme
9	T-DST-89698	Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du CS de maria gléta dans le cadre du COVID 19 gestion 2023 (poursuite de la procédure lancée en 2023)	33 687 134	AOR	Marché auditable	69%	Conforme
11	T_DST_89679	Réalisation de divers travaux au niveau du cimetière 2 d'Adjagbo-lot 2: Réalisation de 4500 fosses dans le cimetière d'Adjagbo, arrondissement d'Akassato	365 981 720	AOO	Marché auditable	91%	Conforme
Taux moyen de performance						79%	

Source : Données recueillies à partir de l'analyse des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi, conformément à l'annexe A20 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP.

⇒ Analyse quantitative :

L'audit met en évidence une **performance globalement satisfaisante** (79 %), mais marquée par une **forte disparité** entre les marchés. Si certains affichent une conformité exemplaire (>90 %), d'autres révèlent des **faiblesses structurelles** qui nécessitent un renforcement des contrôles internes et de la gestion documentaire pour garantir une régularité homogène.

⇒ Analyse qualitative :

- Points positifs :

- La majorité des marchés présentent un **niveau de conformité supérieur à 75 %**, ce qui traduit une bonne maîtrise administrative.
- Trois marchés (PI-DAD-72502, T-DST-89679, T-DST-89695) se distinguent par une conformité élevée (>90 %), renforçant la crédibilité du système.
- L'auditeur considère 5 marchés comme conformes, ce qui montre une tendance favorable.

- Points négatifs / irrégularités :

- **S-DAAF-90337** affiche un taux de conformité très faible (50 %), jugé non conforme, révélant des lacunes sérieuses dans la gestion administrative.
- **T-DST-89698** et **P-DDLP-90176** présentent des taux moyens ou faibles (69 % et 75 %), traduisant des fragilités documentaires et procédurales.

- L'hétérogénéité des résultats (50 % à 100 %) montre une **inégalité dans l'application des bonnes pratiques** selon les marchés.

En résumé, bien que la conformité moyenne soit relativement élevée (79 %), la présence de marchés non conformes ou faiblement conformes fragilise la régularité du système.

Commentaire de la commune d'Abomey Calavi sur l'a conformité de la gestion administrative et technique des marchés auditable

5.6. VERIFICATION DE LA CONFORMITE DE LA GESTION ADMINISTRATIVE PARTICULIERE DE L'EXECUTION DES MARCHES

Dans le cadre de la vérification de la conformité de la gestion administrative particulière de l'exécution des marchés, deux analyses sont réalisées. Il s'agit de l'analyse de la conformité des Avenants et de celle relative à la conformité des résiliations :

5.6.1 Analyse de la conformité des avenants

La mission n'a recensé aucun avenant au cours de la période sous revue

5.6.2 Analyse de la conformité des résiliations

La mission n'a recensé aucun marché résilié au cours de la période sous revue.

5.7. APPRECIATION GLOBALE DE LA CONFORMITE DES PROCEDURES AUDITEES

Dans le cadre de notre audit, l'appréciation générale de la conformité des procédures de passation et d'exécution auditées s'est reposé sur la consolidation des résultats obtenus à l'issue des analyses ci-dessus effectuées des marchés sélectionnés. Elle traduit l'**opinion globale d'audit** de chaque marché, à partir de l'**analyse de la procédure de passation** et de l'**évaluation de la procédure d'exécution des marchés (gestion administrative générale de l'exécution, gestion administrative particulière de l'exécution et évaluation du niveau de respect des délais contractuels d'exécution des marchés publics)**.

Les résultats sont présentés dans le **tableau** ci-dessous, renseigné pour chaque marché audité. Il permet d'identifier les marchés conformes, ceux présentant des irrégularités mineures ou majeures, ainsi que les observations associées.

Tableau n° 28 : Tableau récapitulatif de l'opinion de l'auditeur sur la conformité des procédures auditées

N°	Références du marché	Intitulé du marché	Montant	Mode de passation	Opinion de l'Auditeur sur la procédure de passation : "Conforme ou Non Conforme"	Opinion de l'Auditeur sur la gestion administrative générale : "Conforme ou Non Conforme"	Conclusion générale "Conforme ou Non Conforme"	Observations (Motifs et impacts des écarts)
1	P-DDLP-90176	Elaboration d'une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS dynamique)	18 290 000	DRP	Non conforme	Conforme	Non conforme	Impossibilité de se prononcer sur la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner, en raison de l'absence de la demande de proposition.
4	PI-DAD-72502	Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi	49 643 199	DRP	Non conforme	Conforme	Non conforme	Défaut d'inscription au PPM.
6	S-DAAF-90337	Entretien et nettoyage des bureaux de la mairie d'Abomey-Calavi	10 765 246	DC	Conforme	Non conforme	Non conforme	Défaut d'ordre de service
7	T-DST-89695	Réalisation de fosses dans le cimetière 2 d'Adjagbo	11 598 663	DC	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler
9	T-DST-89698	Réhabilitation du dispensaire et de la maternité du CS de maria gléta dans le cadre du COVID 19 gestion 2023 (poursuite de la procédure lancée en 2023)	33 687 134	AOR	Non conforme	Conforme	Non conforme	- Non-respect du délai de dépôt des offres. - Défaut de publication de l'avis d'attribution définitive. - Défaut de l'OS. - Défaut de caution de bonne exécution - Absence de preuves de paiement. - Défaut de procès-verbal de réception provisoire.
11	T_DST_89679	Réalisation de divers travaux au niveau du cimetière 2 d'Adjagbo-lot 2: Réalisation de 4500 fosses dans le cimetière d'Adjagbo, arrondissement d'Akassato	365 981 720	AOO	Conforme	Conforme	Conforme	Rien à signaler

Source : Données recueillies à partir de l'analyse des documents transmis par la Mairie d'Abomey Calavi, conformément à l'annexe A30 du Référentiel d'audit 2025 de l'ARMP

Analyse quantitative :

L'appréciation de la conformité des marchés audités repose sur **cinq (5)** critères déterminants :

- **Taux de performance supérieur ou égal à 80 %**
- **Inscription du marché au PPM (Inscrit ou Non inscrit)**
- **Délais de dépôt des offres (Respecté ou Non respecté)**
- **Approbation du marché (Approuvé ou Non approuvé)**
- **le non-respect des dispositions relative à la gestion administrative des contrats (exécution du marché)**

L'analyse quantitative au regard des critères susmentionnés révèlent que **deux (02) marchés sélectionnés sont conformes** contre **quatre (4) qui sont déclarés non conformes** soit respectivement un taux de conformité de **33%** et de **non-conformité de 67%**.

Analyse qualitative :

Les principales causes de non-conformités observées sont les suivantes :

⇒ **Sur la procédure de passation**

- **Non inscription du marché au PPM (Inscrit ou Non inscrit) :**

Il s'agit du marché **Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi**

- Non-respect des délais de dépôts des offres au titre de la période sous revue.

⇒ **Sur la gestion administrative générale**

- Absence des preuves de paiement
- Défaut d'élaboration de l'ordre de service de démarrage
- Défaut de caution de bonne exécution

Opinion de l'auditeur :

Au regard des analyses quantitative et qualitative effectuées, il ressort que la majorité (**67%**) des marchés examinés sont non conformes tant sur le plan de la passation que de l'exécution, traduisant ainsi une maîtrise relativement insatisfaisante des procédures de passation et d'exécution des marchés publics.

5.8. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DES MISSIONS D'AUDIT PRECEDENTES

Aucun tableau de mise en œuvre des recommandations n'a été communiqué à la mission. Nous avons été limités pour accomplir cette diligence.

5.9. VERIFICATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS DU COMITE DE REGLEMENT DES DIFFERENDS (CRD) POUR LES MARCHES AYANT FAIT L'OBJET DE RECOURS

Au cours de l'exercice audité, le marché relatif à la réalisation de 4 500 fosses au cimetière 2 d'Adjagbo (arrondissement d'Akassato) a fait l'objet d'un recours introduit par la société **BRIAND AD GROUP**

devant la Commission de Règlement des Différends (CRD). Par décision n°224-38/ARMP/PR-CR/CRD/SP/DRA/SA du 26 mars 2024, cette contestation a été jugée non fondée.

5.10. VERIFICATION DE LA MATERIALITE PHYSIQUE DES PRESTATIONS EXECUTEES

Le contrôle de la matérialité vise à vérifier l'existence physique, fonctionnelle ou documentaire des prestations financées sur les marchés audités. La liste des marchés sélectionnés pour la revue de la matérialité physique a été présentée à l'**annexe A0**.

Pour rappel, l'objectif de cette revue est de s'assurer que les biens, services ou ouvrages payés ont été effectivement livrés, réalisés ou exécutés conformément aux stipulations contractuelles. Cette vérification s'est fondée sur les éléments suivants :

- les documents contractuels (DAO, contrats, PV de réception, décomptes, etc.) ;
- les constats physiques réalisés sur site, ou les preuves documentées (photos, témoignages, rapports de mission de suivi, etc.) ;
- la concordance entre les prestations attendues et les prestations effectivement constatées.

Tableau n° 31 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés

N°	Référence du marché	Intitulé du marché	Type de prestation (travaux, fournitures, services, Prestations intellectuelles)	Localisation ou bénéficiaire	Constats de matérialité	Observations	Conclusion
1	P-DDLP-90176	Elaboration d'une base de données des indicateurs socio-économiques de la commune (TBS dynamique)	PI	MAIRIE DE CALAVI	Le rapport est disponible mais la base de données n'est pas encore réceptionnée à la date de passage de la mission. Absence de preuves de paiement	Investigation complémentaire	B- Prestations partiellement matérialisées
4	PI-DAD-72502	Sélection d'un cabinet pour la réalisation de l'étude de faisabilité de l'adressage postal de la ville d'Abomey-Calavi	PI	MAIRIE DE CALAVI	Absence de PV de réception ; Absence de preuves de paiement	Rien à signaler	B- Prestations partiellement matérialisées
7	T-DST-89695	Réalisation de fosses dans le cimetière 2 d'Adjagbo	T	MAIRIE DE CALAVI	Défaut d'étude de faisabilité Défaut de PV de réunion de chantier PV de réception définitive. Défaut de facture.	Rien à signaler	B- Prestations partiellement matérialisées

Cf détail en annexe (Guide d'audit matérialité).

Constat de l'auditeur

L'opinion d'audit formulée ci-dessous repose sur l'examen des preuves disponibles et les constats de terrain. A cet effet, la mission a abouti aux conclusions suivantes relatives aux différents points de contrôle retenus sur la matérialité physique :

La mission a relevé les l'irrégularité suivante : la non disponibilité d'information nécessaire à savoir les procès-verbaux de réception.

Opinion de l'auditeur :

Les trois (3) marchés audités, sont partiellement matérialisés.

Risques

Avec un niveau global de matérialité physique jugé « Insatisfaisante », l'absence de preuves relatives à certaines prestations contractuelles expose la commune d'Abomey-Calavi à :

- un risque de paiement de prestations partiellement exécutées ou insuffisamment justifiées, notamment pour les composantes immatérielles telles que les formations ou restitutions ;
- un risque de fragilisation de la redevabilité contractuelle, en cas de contrôle ultérieur ou de contestation sur l'exhaustivité des prestations livrées ;

Recommandations

- Exiger à l'avenir, pour toutes les prestations intellectuelles, la production systématique de preuves complètes de matérialité, notamment les rapports de formation, les listes de présence et les procès-verbaux de restitution, conformément aux stipulations contractuelles ;
- Mettre en place un dispositif formalisé de contrôle de la matérialité physique préalable à tout paiement, intégrant une check-list spécifique aux prestations immatérielles ;
- Sensibiliser les services techniques et les titulaires de marchés à l'importance de la documentation exhaustive des prestations exécutées, afin de prévenir toute matérialité partielle non justifiée.

Commentaire de la commune d'Abomey-Calavi : Rien à signaler.

ANNEXES

FICHER EXCEL	TABLEAUX RAPPORT
Annexe A0	Listes des marchés communiqués par l'AC et sélectionnés respectivement pour l'audit de conformité des procédures de passation et l'audit de la matérialité physique
A2	Tableau n° 11 : Synthèse – État de complétude des dossiers de passation
A3	- Tableau n° 14 : Synthèse des marchés en fonction de leur statut d'auditabilité (Voir détail en annexe A3) - Tableau n° 15 : Synthèse des marchés auditables selon leur statut de conformité pour défaut de pièces obligatoires
A4	Tableau n° 6 : Résultats de l'évaluation de la conformité des organes de gestion des marchés publics
A5	Tableau n° 8 : Résultats de l'évaluation de la conformité du Plan de Passation des Marchés (PPM)
A6 PAR PROCEDURES ET PAR TYPE DE MARCHÉ	Tableau n° 16 : Synthèse des résultats sur la conformité du dossier d'appel à concurrence et de l'invitation à soumissionner
A8 PAR PROCEDURES ET PAR TYPE DE MARCHÉ	Tableau n° 18 : Synthèse des résultats sur la conformité de la réception, de l'ouverture et de l'attribution des marchés
A9	Tableau n° 20 : Synthèse des résultats sur l'existence des avis de l'organe de contrôle compétent aux étapes prévues par la loi
A10	Tableau n° 21 : Synthèse des résultats sur la conformité du processus d'approbation des marchés par l'autorité compétente
A11	Tableau n° 31 : Résultats sur la conformité de la gestion administrative générale de l'exécution des marchés sélectionnés
A15	Tableau n° 24 : Évaluation des indices de collusion dans les marchés audités
A16	Tableau n° 26 : Évaluation des indices de conflits d'intérêt dans les marchés audités
A21	Tableau n° 22 : Synthèse des résultats sur le respect des délais dans la passation des marchés
Guide d'audit matérialité	- Tableau n° 35 : Résultats de la revue de matérialité physique des marchés - Rapport séparé de l'expert domaine sur la matérialité physique des marchés (s'il y a lieu) - Les photographies illustrant la matérialité des prestations exécutées (marchés de fournitures matériel et équipements)
B1	La liste de présence des acteurs rencontrés ;